

LOU BECAN

N°34

Août
2016

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors

Inauguration des
Vercoquins



Village
fleuri



Concert du Festival
des Chapelles



RÉTRO PHOTO

**Les vœux de la municipalité
à la salle du Fouillet**



**Le repas de la Saint Blaise
au Café
Brochier**



**Le concours de
coinche du Club
Les Jonquilles**



La cérémonie du 8 mai



L'édito du maire

SOMMAIRE

Rétro photo.....	2
Édito.....	3
Échos des conseils.....	4
Carte communale.....	16
Vercoquins.....	18
Intercommunalité.....	20
Portrait sensible.....	21
Nos associations.....	22
Écolo avant l'heure.....	24
Chemins.....	25
Patrimoine.....	26
Café Brochier.....	27
École.....	28
Hommages.....	29
Puerto San Julian.....	30
Divers.....	32
Agenda.....	34
Rétro photo.....	35

La publication d'un *Lou Becan* nous donne régulièrement l'occasion de faire le point sur l'action municipale. Au rang des réalisations l'achèvement de deux importants chantiers : l'entrée en vigueur d'un nouveau document d'urbanisme, avec une carte communale co-approuvée par le Préfet et le conseil municipal en début d'année ; et la fin des travaux de rénovation et d'extension du multi-accueil *Les Vercoquins* avec une inauguration des locaux en juillet. Bilan mais aussi perspectives puisque deux projets importants vont - enfin - se concrétiser en 2017 : les travaux d'aménagement de la traversée du village et la construction d'une station d'épuration au hameau de la Martelière. Autre dossier majeur, l'évolution de l'intercommunalité avec, dans les semaines à venir, la fusion de la Communauté des Communes du Vercors avec celle du Pays du Royans. Un tournant dans le paysage intercommunal en espérant que l'élargissement au Vercors Isère et à la vallée de la Bourne, de Pont à Rencurel sera un jour possible, malgré la déception de ne pas avoir pu y parvenir dès 2017. Tous ces dossiers rappellent combien il faut de pugnacité et de patience pour quiconque fait le choix de l'action publique ! En maintenant deux publications annuelles de *Lou Becan* (malgré une livraison tardive pour ce numéro), nous cherchons à vous restituer le plus fidèlement possible ce travail municipal. Nous faisons résolument le choix d'une certaine exhaustivité s'agissant des décisions, y compris celles qui peuvent paraître anecdotiques, secondaires. Nous considérons que c'est aux lecteurs de sélectionner les points qui les intéressent. Cette exhaustivité permet à chacun de se rendre compte de la réalité du quotidien de notre équipe et de comprendre comment se construisent nos décisions. Cette transparence c'est aussi l'occasion de mesurer les avancées mais aussi de constater que tout ne va pas toujours aussi vite que nous le souhaiterions. Cette question de communication nous semble être un effort indispensable vis-à-vis de tous ceux qui nous ont accordé leur confiance en vue de présider aux destinées municipales. Qu'il me soit d'ailleurs donné l'occasion de saluer toute mon équipe municipale pour leur implication ; mais également de remercier les deux élus de mars 2014 qui m'ont remis leur démission, Alain Blanc et Pierre Drogue : ainsi va la vie municipale ! En cette rentrée des classes, alors que les effectifs sont au beau fixe, nous nous réjouissons de continuer à accueillir de nouveaux habitants sur notre commune et je leur souhaite à tous la bienvenue. L'été qui s'achève nous a donné plusieurs occasions de nous rencontrer pour mieux faire connaissance. Un merci final à tous ceux qui s'impliquent dans l'animation du village pour rendre possible tous ces moments de rencontres, d'échanges et de partage.

PIERRE-LOUIS FILLET, MAIRE

Janvier - août 2016

[ELLES SONT NÉES]

- *Ambre Michel, le 13 mars, fille de Alexandre et Camille Michel
- *Nina Malsang, le 3 août, fille de Jérôme et Karine Bloch

[ILS /ELLES SE SONT MARIÉ(E)S]

- *Pauline Aussibal et Ayoub Es-Soufi, le 27 février
- *Antoine Cros et Stéphanie Lavorel, le 4 juin

[ILS / ELLES NOUS ONT QUITTÉ(E)S]

- *Henri Borel, le 17 avril
- *André Volle, le 27 avril
- *Julia Louise Idelon, le 18 juillet

Les articles ont été bouclés à la fin août mais la parution de ce bulletin n'intervient que ce mois-ci. Les événements et décisions survenues en septembre seront présentées dans le prochain numéro.

Bulletin Municipal *Lou Becan*

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro : Marie-Odile Baudrier, Jean-Luc Destombes, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan, Delphine Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Camille Michel, Jean-Louis Gontier, Henri Lagasse, Marie Loppé, Michel Destombes

N° ISSN : J632-2797

Imprimé à la Mairie à 200 exemplaires.

ETAT-CIVIL



Échos du conseil municipal

Voici les principaux dossiers et décisions du conseil municipal et des commissions depuis le mois de janvier 2016. Ils sont classés par thématique.

[BÂTIMENTS

> RÉFECTION DES SOLS DE L'ÉCOLE

Le changement des sols de l'école maternelle est indispensable : ce sol en lino a environ 25 ans ; il est devenu poreux et difficilement nettoyable. Des devis ont été demandés. Le chantier sera programmé durant des vacances scolaires, tout le mobilier devant être déménagé. Un diagnostic amiante est en cours.

> CIMETIÈRE : TRAVAUX ET PROJET D'EXTENSION

Des travaux seront engagés en 2016 pour restaurer le mur est du cimetière fortement dégradé. L'eau, le sel, la proximité de la route ont conduit à un important creusement, au niveau des fondations, derrière l'enduit béton. Coût des travaux confiés à l'entreprise Blanc : 12 712€ HT. (50% de subventions demandées au Département).

Par ailleurs, le projet d'extension devra aboutir d'ici la fin du mandat. Malgré un travail pour récupérer les concessions abandonnées, il n'y a plus assez de places dans le cimetière : la vente de nouvelles concessions est très limitée. 150 ans après la construction du cimetière actuel, cet agrandissement est aujourd'hui obligatoire. Un groupe d'élus a déjà produit un plan. L'extension, au nord de l'actuel cimetière, aurait une surface de 2300 m² (avec une ouverture dans le mur nord du cimetière actuel). Des murs béton ceintureraient ce nouvel espace, au sein duquel serait créé un columbarium. Un soin particulier sera apporté au traitement paysager de cette extension située à l'entrée nord du village. Quelques places de stationnement pourraient être créées à l'ouest, le long de la route des Forilles.

Estimation du montant des travaux : environ 100 000€ (acquisition foncière, travaux...). 50% de subventions pourraient être obtenus auprès du Département.

> LES CONTREFORTS DE L'ÉGLISE

Les contreforts de l'église, notamment ceux du nord est sont dégradés. L'enduit commençait à tomber. Dans l'urgence, l'entreprise Combier (qui a rénové le clocher) est intervenue pour décrépiter le contrefort concerné. Un devis, demandé il y a plusieurs années, a été actualisé. Les élus ont décidé d'engager les travaux au printemps 2017 afin de reprendre tous les contreforts et traiter également la façade est, à côté du chœur (en nettoyant notamment ce qui peut l'être). Coût : 9424€ HT. Pour le financement de cette opération, 50% de subventions ont été demandées au Département. Une rencontre est programmée avec l'association Les amis de Saint-Blaise afin de voir si celle-ci peut relancer une souscription pour lever des fonds complémentaires permettant d'aider la commune à financer ces travaux.

>ÉQUIPEMENTS SONO ET ÉCRAN POUR LA SALLE DES FÊTES

Une réflexion est engagée par le conseil afin d'équiper la salle des fêtes d'un écran permanent, d'une sonorisation fixe (enceinte, amplificateur) et du câblage nécessaire pour du matériel de vidéo projection. L'objectif est de faciliter les projections au sein de cette salle dont l'acoustique est bonne. Des devis ont été demandés et devront être affinés en fonction du degré d'équipement attendu. Une fourchette haute se situe aux alentours de 8000€ HT. Des subventions seront demandées et l'association Caméra en Campagne a fait savoir qu'elle participera financièrement à cet équipement : les rencontres annuelles seront en effet les premières à pouvoir en profiter!

Les élus projettent également l'installation de cimaises pour faciliter les expositions sans endommager les murs.

>DIVERS PETITS TRAVAUX

-Installation d'un robinet extérieur dans le regard d'eau de la salle des fêtes afin de faciliter le nettoyage des chapiteaux

-Pose de cimaises en bois dans les appartements communaux au dessus des fenêtres pour éviter de multiplier les trous dans les murs en placo

-Évacuation de tous les radiateurs en fonte déposés lors de différents travaux (Vercoquins, salle du Fouillet...) et entreposés inutilement

-Modification de l'abonnement électrique du bâtiment mairie / école avec souscription d'un contrat à 24 kWa (en lieu et place d'un contrat de 6kW)

[URBANISME

>UN ABRI DE JARDIN EN ZONE NON CONSTRUCTIBLE?

Une demande a été adressée en mairie pour la construction d'un abri de jardin dans une zone non constructible. Après discussion avec les services de l'Etat il s'avère qu'une telle demande est totalement irrecevable.

>UN TERRAIN À BÂTIR EN-DESSUS DE LA GRANGE MARCON

Parmi l'hectare de terrain dont la commune est propriétaire autour de la Grange Marcon, une petite partie a été classée constructible dans la nouvelle carte communale, dans l'alignement de la Grange Marcon (entre ce bâtiment et, à l'est, la maison Archer). Les élus souhaitent vendre un lot de terrain à bâtir juste en dessous de la maison Archer (environ 950 m²). La viabilisation sera effectuée depuis la rue principale, au nord de la Grange Marcon, d'où seront tirés tous les réseaux (eau, assainissement, électricité, télécommunication...). Une fois le coût de la viabilisation connue, un prix de vente sera déterminé. La commune souhaite favoriser l'installation de locaux d'entreprises compatibles avec la situation en plein cœur de village ou, à défaut, une habitation. Les recettes issues de la vente permettront de prévoir d'autres aménagements publics dans le secteur (comblement des scialets, parking, notamment vers la salle des fêtes...).

[URBANISME]

Autorisations d'urbanisme de l'année 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

*PORCHER-GUINET YVES ET ABONDANCE VALÉRIE : construction d'une maison individuelle à la Prette

*SALESIANI JEAN-CLAUDE : extension pour garage aux Orcets

*DUFRESNE MARTINE : surélévation du garage pour création d'une pièce à Ponson

*FABRE SIMON : modificatif pour une toiture végétalisée aux Barons

*BLANC ASTRID : extension d'une habitation au village

DÉCLARATION PRÉALABLE

*ROUBAL FRANÇOISE : construction d'un abri de jardin

*SAS BLANC : pose d'un bungalow supplémentaire

*VERCORSOLEIL : pose de panneaux photovoltaïque

*SALESIANI JEAN-CLAUDE : pose d'une toiture en bac acier sur une pergola

*DROGUE PIERRE : pose de clôture en limite de propriété

CERTIFICAT D'URBANISME OPÉRATIONNEL

*REYNIER FRANCK : pour une maison d'habitation aux Orcets

*CHABERT JEAN-CLAUDE : pour une maison individuelle aux Orcets

*POLYGONE GE : pour une maison individuelle aux Clots

CERTIFICAT REFUSÉ

*ARNAUD ALBERT : pour l'extension d'une maison aux Domarières

MERCI !

A toutes celles et ceux qui se sont impliqués dans l'entretien des fleurs du village durant tout l'été. Cet engagement permet à chacun de pouvoir pleinement profiter d'un village fleuri aux beaux jours !



La traversée du village... Suite !

Le projet de traversée de village, tant attendu, se concrétisera, enfin, au cours du 1^{er} semestre 2017.

> RAPPEL

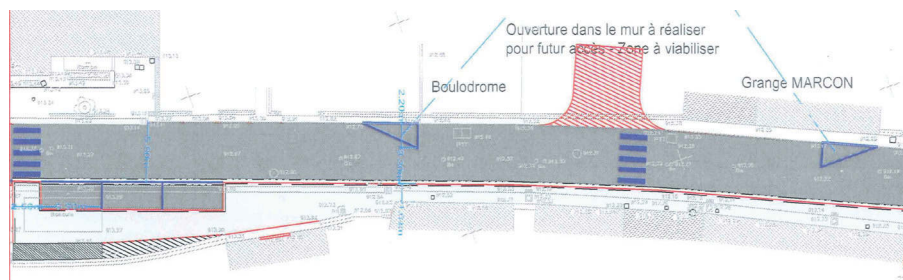
Le projet d'aménagement de la traversée du village est à l'étude depuis de nombreuses années. Les difficultés techniques, mais surtout financières expliquent qu'à ce jour, après de très nombreuses séances de travail avec le Département (puisque la route RD103 est une route départementale) le projet n'ait pas encore abouti. Le coût des premières versions et le manque de subventions ont conduit les élus à revoir la voilure à la baisse avec l'objectif de trouver un projet plus modeste, permettant de concilier l'amélioration de la situation (sécurité des piétons, confort des riverains...) avec les moyens financiers de notre commune. Le nouveau projet a du être de nouveau soumis au Département lors de deux commissions (pour les aspects techniques). Afin de réduire le reste à charge de la commune, il a été convenu que le Département traiterait en direct le revêtement de la chaussée, concomitamment avec les travaux incombant à la mairie (trottoirs, espaces annexes...). Suite à un passage en commission mi-juillet, le montage du projet permet enfin d'imaginer une réalisation dès 2017.

> LES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS

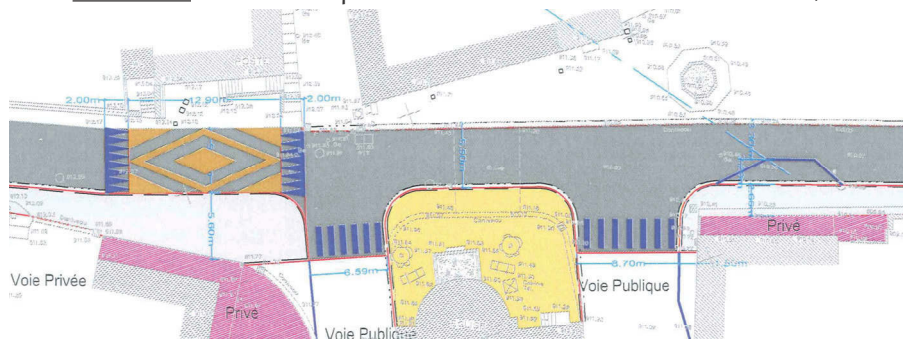
Voici le projet dans les grandes lignes entre la mairie et la maison Hubscher
-Voirie : une chaussée réduite à 5,5

mètres de largeur afin de réduire la vitesse de circulation

-Trottoirs / bordures / caniveaux : on ne modifie rien à l'Est, sauf exception. A l'ouest, côté habitations on reprend intégralement les trottoirs et les caniveaux afin qu'ils soient le plus large possible ; dans certains secteurs (maison Faresse, café Brochier...) l'agrandissement sera important. Le revêtement de ces trottoirs sera en enrobé, option la moins onéreuse. Un cheminement piéton accessible et adapté serait ainsi créé tout le long de la traversée.



Ci-dessus : secteur compris entre la mairie et la Grange Marcon
Ci-dessous : secteur compris entre la maison Faresse et le Café Brochier



-Ralentisseurs : on refait un ralentisseur à son emplacement actuel devant la mairie. Au centre du village, création d'un plateau traversant entre la maison Faresse et les WC publics. A noter également que durant les beaux jours, des chicane seront installées entre les maisons Panetier et Faresse, ainsi qu'aux entrées nord et sud du

village.

-En face de la mairie : comblement de la bascule, création d'un cheminement piéton matérialisé (une obligation) et maintien de 3 places de stationnement

-Abords de l'église : ils seront repris, entre le chœur et la route départementale, autour du monument aux morts

-Grange Marcon : ouverture dans le mur entre la Grange et le terrain de boule afin de créer quelques places de stationnement et de prévoir des réseaux en attente pour la future viabilisation du secteur

> CALENDRIER ET FINANCEMENT

La part communale de ce projet, (hors voirie prise en charge par le Département), se situerait aux alentours de 110 000€ (incluant notamment les frais de maîtrise d'œuvre versés au bureau d'études BEAC). Avec les subventions obtenues, pour l'heure,

le reste à charge pour la commune serait de 45 000€ environ.

La consultation des entreprises interviendra à l'automne. Des rencontres seront organisées avec les riverains ainsi qu'une réunion publique. Les travaux devraient démarrer au printemps 2017. Enfin...

[VOIRIE]

> TRAVAUX ET ACTIONS À VENIR SUR LES VOIES COMMUNALES

Parmi les travaux à venir :

- Des reprises en enrobé sont nécessaires sur la route des Chaberts (notamment une épingle), du faïençage sur les routes des Alberts et du Château

- Une procédure de mise en fourrière a été conduite en lien avec la gendarmerie pour un véhicule stationné durant de long mois sur la place de la fontaine. Le véhicule a été enlevé par une entreprise mandatée à cet effet.

- Le chemin de la Madone a été fortement endommagé lors des travaux d'extension de réseau d'eau et d'électricité pour les nouvelles constructions du secteur. L'abaissement du niveau du chemin a ainsi conduit à déstabiliser les fondations de l'enclos de la Madone et de créer une marche de 70 centimètres à l'entrée de celui-ci. Après une rencontre avec la famille Cros, il a été décidé de surélever ce terrain et de le reprofiler, sur une longue distance pour éviter que l'accès ne soit trop en pente. Coût : 1420€ HT. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Blanc.



> INONDATION DES CAVES DU CAFÉ BROCHIER

Les caves du Café Brochier sont régulièrement inondées car certaines canalisations d'eau pluviales passant sous la voirie communale sont cassées ; lors de fortes pluies, l'eau ruisselle donc dans le sous-sol du bâtiment. Dans un premier temps, il a été décidé de déconnecter les descentes des chéneaux de l'église : l'eau du toit s'écoule donc provisoirement sur la route, vers les regards situés le long de la route département. Dans le cadre des travaux de la traversée du village, le réseau d'eau pluviale sera repris à cet endroit pour solutionner le problème définitivement. Coût estimé : 6620€ HT.

> RÉFLEXIONS AU SEIN DE LA COMMISSION VOIRIE

- Fin du déneigement d'une des voies d'accès au hameau des Orcets

- Modification du tracé du chemin de la Bordille montant au Pas du Fouillet au droit de la maison d'Astrid et Christine Blanc. Au vu du parcellaire, le chemin empiète actuellement sur un terrain privé et les propriétaires projettent de construire un garage au nord de leur habitation. Il conviendrait donc de trouver une solution avec le propriétaire du champ situé au nord du chemin pour régulariser la situation.

- Rectifications cadastrales à effectuer à l'entrée du terrain communal Marcon à proximité de la salle des fêtes (une petite bande de terrain privé appartenant à Astrid Blanc «barre» l'accès au terrain); également au hameau de la Martelière, sur l'ancien chemin où est construite l'habitation de Michèle et Marc Suzan et au village sur la voie d'accès aux maisons Cros / Perrin / Glénat. Coût unitaire des frais pour chaque rectification : environ 800€.

- Rencontre avec un expert forestier pour évoquer des travaux nécessaires aux Combettes pour permettre une exploitation forestière privée aux Bourroux (travaux pris en charge par les propriétaires, puis nécessité de

[Voirie]

L'entretien des chemins ruraux

S'agissant de l'entretien des chemins communaux, un petit groupe s'active sous la conduite de Marie-Odile Baudrier. Un chemin a été rouvert entre les Clots et La Balme. Les élus réfléchissent au moyen de relier ce chemin avec les Orcets. Il manque en effet à ce niveau un tronçon de quelques centaines de mètres. Au sud, même réflexion pour trouver un sentier reliant facilement Saint-Julien et Saint-Martin. A terme l'idée serait ainsi de disposer d'un tracé permettant de traverser la commune du Sud au Nord, depuis Saint-Martin vers Rencurel.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec l'ACCA afin de déterminer ensemble les travaux d'entretien que les chasseurs feront cette année sur les chemins communaux (en vertu du bail signé entre la commune et l'ACCA pour les forêts communales). Pour 2016, c'est le chemin entre les Ferrières et la Porte du Diable qui a été dégagé.

Le Parc enfin, et ses écogardes, ont été rencontrés afin d'apporter des améliorations sur le balisage des sentiers de la commune, notamment au niveau de la porte du Diable. Une demande de balisage a également été adressée concernant le tronçon Les Clots – Les Granges : dans l'attente qu'un débouché soit trouvé, c'est la commune qui a pris en charge le balisage de ce chemin.

mettre en place un panneau B0 pour limiter l'accès des voitures)

- Réflexion sur le changement de la barrière située au sud de la salle des fêtes et barrant l'accès au champ Glénat pour trouver la solution la plus adaptée car le portail est pourri.

> PROPRIÉTÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES SUR LA PLACE DE LA FONTAINE

Suite à l'installation illégale et compliquée pour les riverains d'une personne dans les locaux de l'ancienne pizzeria Bois Barnier en avril, personne qui prétendait vouloir recréer un commerce, s'est posée la question des limites entre les propriétés publiques et privées de la place de



l'église. Le trottoir longeant Bois Bar-nier est communal. A l'est, une bande de terrain appartient à la famille Estève, dans le prolongement de leur habitation. Afin de mieux matérialiser ces limites, une barrière a été posée par les propriétaires. Les élus ont rencontré Gérard Estève afin d'échanger sur la situation. Gérard Estève souhaite conserver la barrière afin d'éviter toute déconvenue. Cela nécessitera de repositionner la barrière côté trottoir sur l'emplacement exact de la limite de propriété.

> ACCIDENT SUR LA ROUTE DU LOTISSEMENT LES FORILLES

Suite à accident de la route aux Forilles, où un véhicule a atterri sur un terrain situé en contre-bas de la voie, les élus ont été alertés sur la situation du secteur. Une réflexion est conduite pour évaluer l'opportunité de mieux sécuriser la zone.

[FORÊTS]

> PROGRAMME FORESTIER 2016

En février, les gardes ONF Éric Rousset et Julien Michelas sont venus présenter au conseil municipal le bilan 2015 des forêts communales (travaux effectués, recettes perçues pour environ 29 000€). Ils ont exposé le programme 2016. Au titre des dépenses : entretien parcellaire (les limites des forêts communales) et exploitation de bois façonnés pour un total de 3

290 € HT. Comme recettes : vente des coupes de bois et des chablis (bois de moindre qualité) : 27 350€ estimés. La rencontre a également été l'occasion d'évoquer les cours du bois très fluctuants, la mise en place de contrat d'approvisionnement par l'ONF pour conforter la filière bois locale, le contrat Etat – ONF signé en 2015 pour 5 ans (avec notamment les contraintes du budget de l'ONF impacté par les recettes issues des forêts domaniales et des frais de garde).

[ÉCOLE]

> CANTINE AUX VERCOQUINS POUR LES ENFANTS DE MATERNELLE

Depuis que les Vercoquins ont emménagé dans leurs nouveaux locaux, l'accueil des enfants de l'école maternelle durant le repas de midi ne se fait plus dans la salle du Fouillet (avec fourniture des repas par les parents) mais dans la salle de restauration des Vercoquins, avec une livraison de repas chauds par le centre de la Matrassière. Le service a débuté après les vacances de printemps. La Matrassière va poursuivre la fourniture des repas pour l'année 2016-2017. La commune continue à salarier Marie Brochard pour l'encadrement des enfants de maternelle durant ce repas. Les Vercoquins gèrent la réception, le réchauffage et le nettoyage de la salle. Le personnel a suivi une forma-

[Forêt]

Vente des coupes 2016



Les coupes de bois publiques de toute la Drôme et de l'Ardèche ont été mises en vente au début du mois de juin.

L'ONF a représenté la commune. Les élus avaient donné des consignes. La coupe sur pied avait été estimée à 26000€ pour 746 m³).

Le contexte était morose : de nombreuses coupes n'ont pas trouvé preneur. La commune de Saint-Julien a connu meilleure fortune puisque la coupe proposée sur Herbouilly («une belle coupe» aux dires d'experts, sur la parcelle 3) a trouvé preneur à un prix supérieur.

Ce sont les établissements Perrot de Saint-Jean qui ont acheté la coupe pour 27 689€.

tion HACCP.

Les repas sont facturés 4,4€ l'unité par le centre de La Matrassière. A ce coût, il faut ajouter les frais de personnel, les charges d'entretien... Cela porte donc le prix du ticket de repas à 8,2€. Les communes de Saint-Julien et de Saint-Martin appliquent le même principe que pour la cantine de Saint-Martin, à savoir la prise en charge de 50% du coût du repas. Les familles payent donc 4,1€ pour chaque repas pris à la cantine.



>MOTIONS DE SOUTIEN AU COLLÈGE DE LA CHAPELLE

Les parents d'élèves du collège de La Chapelle ont alerté les élus du Vercors Drôme sur la réduction du nombre d'heures d'enseignement au collège avec la baisse de la dotation globale. Les élus ont, à deux reprises, en mars puis en juillet, délibéré pour appuyer les démarches des parents visant à demander au rectorat le maintien du nombre d'heures d'enseignement au collège. La spécificité de ce collège sport-nature essentiel pour la vie des habitants dans le Vercors, exige une grande vigilance des élus.

>SCOLARISATION DES ENFANTS DE 3 ANS EN COURS D'ANNÉE

La commission école et le conseil d'école réfléchissent à la scolarisation des enfants de 3 ans en cours d'années avant la rentrée de septembre (pour les enfants nés en début d'année). Cela a été le cas de deux enfants en 2014 et d'une enfant en 2016. Le ministère encourage cela même s'il laisse le soin aux élus de juger si les conditions matérielles permettent l'accueil de ces enfants dans de bonnes conditions. Afin d'anticiper au mieux les demandes des parents il a été convenu de mettre en place un cadre clair et fixe, qui déterminera le nombre d'enfants maximum par classe (en dessus duquel toute scolarisation en cours d'année sera impossible) et les modalités d'intégration (en une ou plusieurs fois...).

Cela fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil d'école sachant que la question ne se posera pas pour l'année 2016-2017 compte tenu des forts effectifs attendus pour la rentrée de septembre (27 enfants en maternelle).

>UN JOURNAL PAR ET POUR LES ENFANTS DE SAINT-MARTIN

Les enfants de l'école de Saint-Martin ont publié un 2e numéro de leur gazette (*L'Echo d'école*). Quelques exemplaires sont disponibles en mairie. N'hésitez pas à venir voir le travail de qualité réalisé par les enfants et leurs enseignants.

[AMÉNAGEMENTS VILLAGE

>PROJET DE JARDIN DE VILLAGE ET RÉNOVATION DES WC PUBLICS

Depuis 2013, la commune est propriétaire de la Grange Marcon et d'un hectare de terrain autour, en plein cœur du village. Le développement du secteur est à envisager sur plusieurs années.

Le bâtiment et le terrain commencent à être nettoyés : l'appentis a été déblayé lors d'une corvée villageoise en novembre. Celui-ci a également été sécurisé par notre agent technique, de même que tous les accès à la

Grange, afin d'éviter tout intrusion et tout accident.

Les élus ont commencé à réfléchir à de premiers aménagements dans le jardinet situé au sud du bâtiment. L'objectif est d'y créer un «jardin de village», dans lequel se trouveraient quelques aménagements légers : tables, jeux pour enfants (avec une volonté de produire localement ces aménagements, dans la mesure du possible). Ce jardinet qui surplombe la route devra être sécurisé et terrassé (souches à retirer, travaux de nivellement...). Dans le même temps, les actuels lavoirs totalement inutilisés seraient supprimés et le bâtiment qui les abrite réutilisé pour ce jardin de village. L'accès au jardin se ferait depuis la rue par un escalier créé au sud du jardin, à proximité des WC publics.

Ces derniers seraient totalement rénovés afin d'être accessibles aux personnes à mobilité réduite ; c'est une obligation légale que la commune va devoir honorer très rapidement. Pour terminer, toujours dans ce secteur, un abri bus pour les collégiens serait construit. Cet abri pourrait également abriter des informations touristiques. L'objectif est aussi de soigner l'esthétique et l'intégration paysagère de tous ces aménagements.

Le groupe de travail affine ce projet qui sera présenté aux habitants très prochainement. Pour ces travaux, 50% de subventions seront demandées au Département. Une demande sera également de nouveau adressée au Fond de Soutien à l'Investissement Public mis en place par le gouvernement afin d'encourager l'investissement des collectivités locales.

>EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DE LA FONTAINE

Le conseil municipal a fait part à la Communauté des Communes du Vercors de sa volonté de dissimuler les bacs à ordures installés sur la place de la fontaine, sous les platanes. Cela permet d'embellir le village, sans dégrader la qualité du service aux usagers. La commune a fourni le bois (acheté à notre scieur local, Pierre-Laurent Lattard pour 80€) et la CCV a construit la palissade et l'a installée sur place. Tous ces travaux ont été effectués au mois de juin. Un rocher a été positionné pour éviter que des véhicules ne heurtent la barrière.

Le projet de station de la Martelière

Par Camille Michel

A l'étude depuis des années, le projet de station d'épuration de la Martelière verra le jour en 2017 grâce à l'obtention en avril dernier de subventions permettant d'atteindre les 80% d'aides publiques.

Le projet de création d'un réseau d'assainissement eaux-usées collectif et d'une station d'épuration pour le hameau de la Martelière, tout en limitant son expansion urbanistique, est né il y a près de 10 ans, suite au schéma d'assainissement puis à la carte communale de 2006 – 2007.

Le cabinet d'étude MERLIN a été mandaté en 2013 pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet, depuis la phase étude jusqu'au suivi des travaux. La commune est également assistée par le département de la Drôme dans cette phase projet. Afin d'assurer un suivi du chantier optimal, le conseil municipal a décidé de poursuivre son contrat avec le département pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage

jusqu'à la fin du chantier.

L'ensemble des études (état des lieux, problématiques et dimensionnement, choix de la filière d'épuration) ont été menées depuis 2013, le dossier final ayant été approuvé en 2015 (hormis quelques points de détails techniques restant à fixer).

Dans le cadre des travaux d'assainissement, afin d'optimiser le coût global de l'opération, le réseau d'eau potable va également être restructuré sur le hameau de la Martelière, partout où celui-ci sera impacté par les travaux d'assainissement.

Le projet s'étant vu attribuer les subventions demandées cette année (notamment la DETR), le projet va voir le jour et l'appel d'offre aux entreprises a été réalisé au cours de l'été pour des travaux prévus au printemps prochain.

>LE PROJET :

–restructuration du réseau d'eau potable : les deux antennes vétustes (conduites acier) existantes sur terrains privés seront supprimées, et un nouveau maillage sera réalisé dans le hameau, tous les branchements des abonnés seront reconsidérés, et la connexion du réservoir de la source de l'Adouin à la Fontaine sera réhabi-



En bref

COÛT GLOBAL : 502 000€

Réseau assainissement : 213 000€
Station d'épuration (2 étages) : 71 370€
Reprise réseau eau potable : 108 100€
Réseau eaux pluviales : 17 500€
Frais d'étude et divers : 74 030€

SUBVENTIONS : 397 600€ (80%)

Département : 48%
Agence de l'eau : 23%
DETR (Etat) : 9%

VOLET ASSAINISSEMENT : 600 mètres de réseau, 23 branchements. Station d'épuration à filtres plantés de roseaux calibrés pour 40 équivalent-habitants
VOLET EAU POTABLE : 200 mètres et reprise de 14 branchements

litée (abandon de la ressource pour le réseau d'eau potable de la commune)
–réhabilitation de l'ensemble du système d'assainissement du hameau : création de nouveaux réseaux de collecte des eaux usées, conservation ou réhabilitation des anciens réseaux pour les eaux pluviales, création d'une station d'épuration des eaux usées.

>LA STATION D'ÉPURATION, IMPLANTATION ET CHOIX DE LA FILIÈRE :

La station d'épuration sera située en contrebas du chemin de la Martelière, dans la partie Sud-est de la parcelle A318 appartenant à Michèle Bonnard. La filière sera un filtre planté de roseaux à 2 étages ou à 1 seul étage (variante), l'ensemble du dispositif étant totalement gravitaire. Les eaux traitées seront infiltrées dans le sous-sol pour rejoindre le milieu naturel.

>ENTRETIEN DE LA STATION :

La nouvelle station d'épuration impliquera des travaux d'entretien estimés à un coût d'environ 3500 € par an, avec 3-4 h d'entretien par semaine plus environ 1 journée par mois pour l'entretien courant.





LA QUALITÉ DE L'EAU EN LIGNE

L'eau communale est régulièrement contrôlée par des organismes. La mairie est destinataire des rapports afin de pouvoir agir en cas de problème.

Tous ces rapports sont accessibles au plus grand nombre, sur un site Internet. Si cela vous intéresse, rendez-vous sur www.sante.gouv.fr/qualite-de-l-eau-potable

[PERSONNEL COMMUNAL

> DÉPART EN RETRAITE DE JEAN-NOËL ET SON REMPLACEMENT

Jean-Noël Drogue, employé communal à mi-temps depuis 2008, fera valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 2016. Les élus se sont donc attelés à la préparation de son remplacement. Parmi les missions listées en vue du recrutement, deux priorités ont été fixées : l'entretien du réseau d'eau et d'assainissement et l'entretien des bâtiments communaux. L'appel à candidatures a été diffusé au début du mois de juillet. Les entretiens ont lieu début août. La prise de fonction est prévue dès le mois de septembre, afin d'avoir une période de tuilage avec Jean-Noël, sachant qu'il reste de nombreux jours de congés à ce dernier à résorber avant la fin d'année. Les élus ont aussi réfléchi à l'organisation des relations entre les élus et l'agent technique. Un

inventaire du matériel a été effectué afin d'identifier d'éventuels besoins (fraise à neige...). Après discussion, les élus n'ont pas jugé possible d'accroître le temps de travail compte tenu des contraintes budgétaires (un mi-temps représente une charge annuelle d'environ 13 500€).

> RENFORT SAISONNIER DURANT L'ÉTÉ POUR L'AGENT TECHNIQUE

Les élus ont donc décidé de conserver un emploi technique à mi-temps à l'année. Par contre ils ont décidé de recourir à des renforts saisonniers avec un agent en contrat aidé. Cela permettra de limiter les coûts et de disposer de deux agents simultanément pour pouvoir conduire des chantiers importants. Cette organisation sera effective en 2017.

> COMPTE ÉPARGNE TEMPS

Les élus ont décidé de mettre en place un Compte Epargne Temps (CET). Celui-ci offre la possibilité aux agents de pouvoir «épargner» leurs jours de congés ou de récupération et de pouvoir les poser ultérieurement. Les élus ont fixé à 5 par an le maximum de jours qu'un agent peut poser sur ce compte. Le nombre maximum de jours est plafonné à 60. La pose de ces jours ne peut se faire qu'avec l'accord des élus. Le Centre de Gestion 26 doit se prononcer sur cette proposition communale avant que le CET ne soit effectif.

Christine Vignon, ATSEM, qui dispose de nombreuses heures de récupération suite à la découverte d'une erreur dans le calcul de ses heures, pourra, par exemple, inscrire ces jours de récupérations sur son CET.

> CDD POUR REMPLACEMENT

Christine Vignon a été en congé maladie durant plusieurs mois. Elle n'a ainsi pas pu poser ses jours de congés annuels. Il a donc fallu qu'elle les pose au mois de juin, avant la fin de l'année scolaire. Un CDD de 3 semaines a ainsi été créé pour son remplacement durant cette brève période (c'est Marie Brochard, qui s'occupe du repas de midi et des NAP qui l'a remplacée et qui a elle-même été remplacée par Laurence Caillou).

[ENVIRONNEMENT

> PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune a accepté de mettre à disposition les pans sud de deux toitures de bâtiments pour l'installation de panneaux photovoltaïques par la SAS VercorSoleil qui porte un projet de centrale villageoise photovoltaïque pour les 5 communes de la CCV et Rencurel. Il s'agit des toits de la salle des fêtes et de l'ancien presbytère. La SAS a donc procédé à toutes les études de faisabilité pour ces installations. La pose devrait intervenir d'ici la fin de l'année. Les locataires des logements communaux de l'ancien presbytère et de l'ancienne poste ont été informés par courrier. L'installation photovoltaïque sur la salle des fêtes est prévue en octobre et celle du presbytère normalement en avril ou mai.

> Surface de panneaux sur la salle des fêtes : 60 m² ; et sur le presbytère : 50 m²

> Coût de location annuelle par la SAS : 2,5€ / m² .

Par ailleurs, la commune a décidé d'acheter deux parts au capital social de la SAS Vercors Soleil (pour un coût total de 200€). C'est une participation symbolique, sachant que la CCV a décidé d'abonder à hauteur de 15 000€. Les élus sont ainsi heureux de s'engager dans la transition énergétique tout en soutenant une dynamique citoyenne locale remarquable !



>RÉFLEXION POUR UNE PRISE DE RECHARGE POUR VÉLO ÉLECTRIQUE

Pour répondre à une demande croissante, les élus réfléchissent à la possibilité d'installer une prise de recharge pour les vélos électriques. Plusieurs bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées sur la Vercors Drôme, par le SDED mais pas à Saint-Julien. Cela a donc conduit les élus à imaginer une installation pour les vélos.

[ANIMATIONS

>REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES

Ce printemps, Saint-Julien a eu le plaisir d'accueillir à la salle des fêtes 3 représentations théâtrales différentes, de compagnies ou associations de la région (Trydart, Léon Nathan...). Compte tenu de la taille modeste de ces dernières, le conseil a accepté de mettre la salle des fêtes à disposition gratuitement. Seuls les frais de chauffage ont été facturés sur la base des consommations réelles. Une caution de 600€ a été demandée et restituée. La volonté des élus est de faciliter l'accueil d'animations ouvertes aux habitants. Les élus se réjouissent que la salle des fêtes renouvée soit attractive pour de compagnies amateurs.

>RÉFLEXION SUR UNE BORNE WIFI SÉCURISÉE POUR TOUS

Une réflexion conduite au niveau de la CCV fait ressortir la nécessité d'avoir, au sein de chaque village, un accès Wifi sécurisé et gratuit pour tous, notamment les touristes. Le dispositif Cigale, moyennant un abonnement mensuel de 20€, permet d'offrir ce service, à partir d'une connexion Internet existante. Les élus ont ré-

fléchi au lieu le plus opportun. Après avoir écarté la mairie (la proximité de la crèche et de l'école conduit à proscrire une telle installation), un contact a été établi avec le Café Brochier. Une autre piste a été évoquée autour de la salle des fêtes. La réflexion est en cours.

>UNE TABLE D'ORIENTATION À HERBOUILLY

Suite à l'important travail conduit par un groupe de bénévoles pour valoriser les ruines de la ferme située dans la plaine d'Herbouilly, la commune a été sollicitée car ce groupe souhaite installer une table d'orientation, dans une forêt communale de Saint-Julien, surplombant la plaine d'Herbouilly. C'est un belvédère en-dessus de la route départementale qui a été identifié. Les élus ont réservé un accueil favorable à ce projet. Une réunion sur place a été organisée en août, avec des élus de Saint-Julien, de Saint-Martin et de Villard ainsi que des bénévoles pour étudier la faisabilité de ce projet qui constituerait un vrai atout pour la valorisation du secteur d'Herbouilly.

[DIVERS

>RÉFLEXION SUR LE CAMION COMMUNAL

Une réflexion a été conduite sur le camion communal. Acheté en 2000, ce camion Citroën effectue environ 5 500 kms par an (85 000 km au compteur). Le coût net pour le budget communal est d'environ 2 000€ par an en moyenne (en tenant compte des frais de carburant, d'assurance, des dépenses d'entretien, de vidange, de contrôle technique et en déduisant les recettes liées à la location du camion). Dans ces circonstances, il



n'est pas apparu opportun d'envisager son remplacement, sauf incident ou grosse réparation imprévue.

>LICENCE IV

Contacté par un potentiel repreneur du commerce de Bois Barnier, la commune a répondu favorablement à une demande de location de la Licence IV que la commune possède, moyennant le tarif de 300€. Préalablement à toute formalisation, il a été rappelé les impératifs à respecter : formation du preneur, enregistrements et diverses déclarations... La demande est restée sans suite.

>SUPPRESSION DES RÉGIES DE LA SALLE HORS-SAC ET DU TENNIS

Depuis 2016, les trésoreries de La Chapelle et de Saint-Jean ont fusionné : les deux ont été réunies à La Chapelle sous la direction de Gilles Couiller qui a obtenu les examens nécessaires pour prétendre à ce nouvel encadrement. Cette réorganisation accroît fortement la charge de travail de ces services. Gilles Couiller veille à ce que «le ménage soit fait» au niveau des régies communales (qui permettent aux agents d'encaisser directement les recettes en numéraire). La régie de la salle-hors-sac, devenue inutile du fait de la création de la cantine a été supprimée. La régie du tennis, compte tenu de la faiblesse des sommes encaissées, a également été supprimée : les cotisations maintenues seront encaissées uniquement par chèque et un titre de paiement sera alors émis.





Bientôt des noms et des numéros pour les rues

La mise en place de la numérotation postale au niveau communal permet de faciliter la distribution des lettres et des colis ; elle est également une donnée stratégique pour l'accès aux secours (pompiers, SAMU, gendarmerie) et une condition indispensable pour le raccordement au réseau de la fibre optique. Seule une adresse complète (voie dénommée et numéro dans la rue) permet l'attribution de coordonnées GPS valides. La normalisation de l'adresse apporte un bénéfice à la fois aux citoyens, aux entreprises, aux administrations et aux collectivités territoriales. Bien que sans obligation pour les communes de moins de 2000 habitants, le Conseil Municipal a souhaité engager cette démarche d'adressage.

Le projet de numérotation postale recouvre donc la cartographie de l'ensemble de la commune avec la dénomination des rues et chemins, la numérotation des habitations suivant le système métrique ainsi que la fourniture et la pose des panneaux et des plaques. La dernière étape sera la diffusion de l'information auprès de la Poste, de l'IGN, du SDIS (pompiers), du service du Cadastre et des prestataires de services de géolocalisation.

L'expérience des communes du Royans, l'analyse et les négociations menées par Saint Martin et une réunion de quelques élus de Saint Julien et de Saint Martin ont incité à choisir les fournisseurs suivants : Rochetaillée pour la coordination du projet et la fourniture des équipements (3 829,60 € HT). SIRAP pour la prestation d'adressage postal, l'intégration EDI-GÉO (865,00 € HT). SAS Mini TP26 pour la pose des mats et panneaux 3 611,00 € HT

TOTAL 8 306,00 € HT

Une subvention a été demandée au Département et le regroupement avec St Martin permet de réduire les coûts.

Contrairement à Rencurel (utilisation de la roulette), nous avons retenu les services d'un géomètre pour un repérage numérique. Chaque bâtiment ayant une boîte à lettres sera numéroté ainsi que la station d'épuration et l'aire de pique-nique (pour les secours et les dépannages). La pose des numéros sera assurée par le propriétaire de la maison.

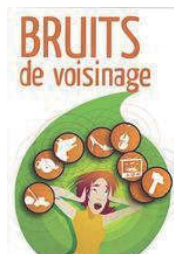
Nomination des rues : s'il y a plus de 2 maisons, on nomme la voie privée. Le choix des noms : opération délicate !... Les propositions sont nombreuses ! elles seront validées par une délibération du Conseil Municipal. Une réunion publique d'information se tiendra avec le fournisseur de panneaux.

Marie-Odile Baudrier

UN ARRÊTÉ DU PRÉFET RÉGLEMENTE LES «BRUITS DE VOISINAGE».

- «Les travaux de bricolage et de jardinage effectués de manière occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations

émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses (...) ne peuvent être effectués que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30. Ces travaux sont interdits les dimanches et jours fériés.»



La vie d' élu réserve parfois d'étonnantes surprises. Dernièrement, un long courrier a été adressé au maire pour pointer de nombreux problèmes de voisinage, concernant notamment le non respect des horaires d'entretien des espaces verts. Je tiens donc à rappeler à tous la nécessité de respecter les consignes rappelées ci-dessus en matière de bruits de voisinage, avec le discernement nécessaire pour appliquer ce cadre en bon intelligence avec les voisins. Personne ne peut naturellement se prévoir d'une quelconque qualité pour ne pas respecter cela.

La particularité de ce courrier de plainte c'est, qu'après avoir essuyé, une fois de plus, des mots peu agréables, l'ordre m'a été intimé de ne pas répondre audit courrier, sous menace que la réponse soit détruite sans être lue. Depuis d'ailleurs, un courrier de la mairie nous a été retourné, alors qu'il ne contenait que la demande de relevé de compteur d'eau. Je demande donc aux personnes concernées d'accepter des relations un peu plus conventionnelles avec la municipalité ce qui éviterait d'avoir à répondre aux intéressés dans les colonnes de ce bulletin municipal !

Deux démissions du conseil

Au cours de ce premier semestre, deux élus municipaux ont décidé de présenter leur démission du conseil municipal



En début d'année, c'est Alain Blanc qui a présenté sa démission. Élu en 2014, impliqué sur les dossiers relatifs à l'eau et l'assainissement, sa position de conseiller municipal lui est apparue difficilement compatible avec son emploi au sein de l'entreprise Blanc (TP). La commune travaille en effet régulièrement avec cette entreprise communale, notamment sur des dossiers dont il pouvait être amené à se prononcer comme élu.



En juin, c'est Pierre Drogue, adjoint depuis 2008, qui a souhaité démissionner. S'occupant notamment de dossiers techniques (voirie, forêts, eau...), il nous a fait part de sa lassitude après 8 années d'implication au sein de la vie municipale. Il a préféré se retirer des instances saint-juliennoises.

Après les avoir rencontrés, le maire a accepté ces démissions. Nous profitons donc de Lou Becan pour les remercier de leur implication dans la vie municipale, qui n'est jamais de tout repos. Nous sommes convaincus que chacun a donné le meilleur de lui-même. Alain Blanc et Pierre Drogue nous ont dit leur volonté de continuer plus ponctuellement à s'impliquer sur certains dossiers dans le cadre des commissions municipales. Nous les en remercions sincèrement.



Par Gilles Chazot

Nous revenons régulièrement sur le programme de travaux de rénovation de l'éclairage public que la commune a engagé depuis 2013 avec le SDED.

Contrairement à ce qui a été dit dans le Lou Becan 33, la rénovation des luminaires de la RD aura lieu en 2016 même si la réfection et les aménagements de la traversée n'interviendront qu'en 2017.

Eclairage public Travaux 2016

Du Nord au sud, les luminaires seront espacés de 30 à 35m afin de maintenir un éclairage constant le long de la RD.

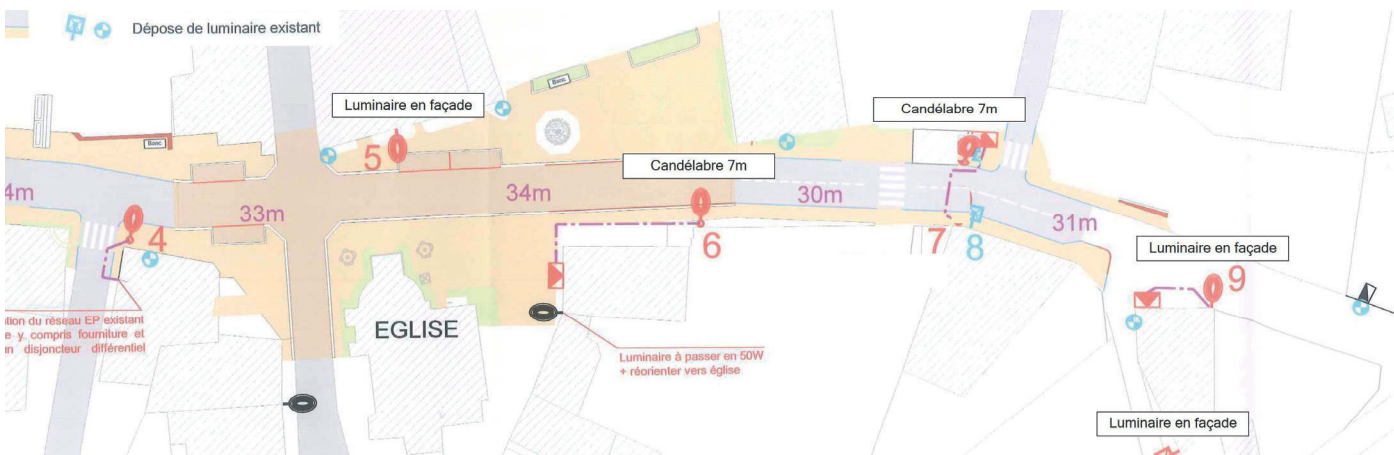
Cela nécessitera de déplacer certains points, et d'en installer sur candélabre, lorsque le bâtiment n'a pas la hauteur suffisante pour accueillir le luminaire, ou que l'espacement n'est pas convenable.

Ces travaux sont réalisés au cours du mois de septembre par l'entreprise SBTP. Ils vont permettre de réaliser une économie de 50% sur la consommation électrique, des luminaires rénovés.

Chaque année la commune paye une cotisation de fonctionnement (maintenance, intervention sur panne), basée sur le nombre de points lumineux. Elle est de 1843€ pour 2015.

Elle paye aussi une cotisation d'investissement, qui dépend du nombre d'habitants et du potentiel fiscal. Cette cotisation participe aux investissements réalisés par le SDED pour la commune. Elle est de 2440€ pour 2015.

Enfin, elle paye la cotisation de consommation qui correspond à la facture EDF d'abonnement et de consommation que le SDED paye, et qui la refacture à la commune. Elle est de 3695€, soit une puissance de 30790kW consommée.



Le point sur les finances communales

Le vote du budget est l'occasion de tracer des perspectives et de juger de la situation de la commune. Éclairages

>UNE SITUATION SAINES

La présentation des comptes 2015 fait apparaître une situation financière saine. Voyons les principaux indicateurs permettant de l'évaluer (voir article Finances dans le Lou Becan 33)
LA CAF NETTE : différence recettes et dépenses de fonctionnement, compris les remboursements d'emprunt. *«Avec mes revenus habituels, j'ai payé toutes mes dépenses incontournables, que me reste-t-il pour épargner ou pour investir?»*. 38 052€

LE FOND DE ROULEMENT : toutes les recettes de l'année auxquelles on retranche toutes les dépenses (fonctionnement et investissement). *«J'ai payé toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement, j'ai encaissé toutes les recettes de l'année. Que reste-t-il?»* 95 311€

LE RÉSULTAT DE CLÔTURE = le fond de roulement + le report des années précédentes, soit ce qui reste en caisse. *«Je rajoute à mon fond de roulement mon épargne, si j'en ai ou le déficit reporté. Qu'ai-je en poche en fin d'année pour envisager l'avenir?»* 223 663€ (128 000€ en 2014)

>BAISSE DES DOTATIONS, LÉGÈRES HAUSSES D'IMPÔTS

Les dotations de l'Etat continuent à baisser : 17 000€ en 2016 contre 24 000€ en 2015 (et 32 000 en 2013 !). Les élus ont décidé d'augmenter les impôts de 1% (recette supplémentaire attendue : environ 900€).

>UNE GRANDE VIGILANCE

Cette situation, actuellement saine, mais qui se dégrade année après année du fait d'éléments extérieurs, invite les élus à être très vigilants. Mécaniquement les marges se réduisent ! Cela explique par exemple que le poste de l'agent technique soit conservé à mi-temps (quitte à avoir recours à des renforts estivaux dans le cadre de contrats aidés).

Subventions 2016

Voyage scolaire collège : 210 € répartis entre les familles; CAF Vercors Sud : 40€; Vercors Ski de Fond : 240€; Association des Parents d'élèves : 750 €; Les Yeux Fertiles : 150 € pour un concert, Choftawa : 150 € pour un concert, Restaurant du Cœur : 150 €.

>CONTINUER À INVESTIR

Le désendettement, le résultat de clôture permettent cependant de conserver des marges d'action. Au programme en 2016 et au-delà:

- La traversée du village (en 2017) sachant que les discussions sont nombreuses avec le Département. Pour la commune il est impossible de supporter un autofinancement supérieur à 45 000€. Tout est donc conduit pour y parvenir, ce qui explique le temps...
- Des travaux sur les bâtiments, subventionnés à 50% : reprise du mur est du cimetière (12 712€), des contreforts de l'église (avec en outre un travail avec l'association Saint-Blaise pour lever de nouveaux fonds), reprises des sols de l'école...
- L'adressage postal (7 800€ HT) subventionné à 50%
- Voirie / chemin : la route des Chaberts (6 240€), le chemin de la Madone (1 400€). Pour ces opérations, le Département a revu ses dispositifs: auparavant, la commune pouvait percevoir 7 650€ pour des travaux d'investissement (cette somme de-

vait représenter au mieux 60% des travaux). Désormais, la subvention annuelle n'est que de 3 587€ et elle est versée automatiquement, que des travaux aient été effectués ou non.

>PASSAGE EN FPU

En 2017, la constitution d'une nouvelle intercommunalité conduira au passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU). Actuellement, les impôts professionnels (ex-Taxe professionnelle) sont perçus par la commune et la Communauté des Communes du Vercors. Or, comme le Royans est déjà à la FPU, en 2017, tous les impôts professionnels iront à la Communauté des Communes issue de la fusion. Celle-ci devra verser un fond de compensation à Saint-Julien pour couvrir le manque à gagner.

>LE BUDGET EAU ET VERS LA FIN DU BUDGET C.C.A.S.

La situation du budget eau-assainissement est correcte, même si les marges de manoeuvre sont très faibles. CAF nette : 8 391€
Résultat de clôture : 61 601€

La commune ayant réussi à obtenir 80% de subvention, le projet de station d'épuration de la Martelière va enfin pouvoir se concrétiser!

En 2020 la Communauté de Communes reprendra la gestion de l'eau et de l'assainissement (obligation).

Actuellement le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale a son propre budget, alimenté uniquement par une subvention communale qui sert à payer le repas de Noël et des cotisations URSAAF. Afin de simplifier la gestion le budget du CCAS va être supprimé. Les membres continueront à travailler comme auparavant mais les dépenses seront payées directement sur le budget communal !

Payer en ligne !

La municipalité a décidé d'adhérer au service de paiement en ligne et de prendre en charge le coût de commissionnement interbancaire (coût fixe de 0.05 euros +0.25 % du montant de la transaction) pour permettre le règlement en ligne des loyers et des factures d'eau.

Une nouvelle carte communale

Cayest! La commune dispose d'une nouvelle carte communale, document d'urbanisme qui définit les zones constructibles. Ce document a été co-approuvé par le conseil et par le Préfet de la Drôme. Engagé depuis plusieurs années, l'exercice était contraint puisqu'il a fallu passer de 14 hectares de terrain constructible à moins de 3.

QUELQUES RAPPELS.

4 secteurs concentrent désormais les terrains constructibles :

- *le village, Ponson et les Forilles
- *les Barons/la Prette,
- *les Orcets/les Janis
- *les Clots.

La surface totale de terrain constructible est de 2,2 hectares

contre environ 14 auparavant. La précédente carte avait été élaborée en 2007.

Le zonage à la parcelle a été abandonné au profit d'un découpage plus fin permettant d'optimiser les surfaces.

Cette nouvelle carte a du tenir compte de plusieurs contraintes: *impossibilité absolue de reclasser constructibles des terrains dont le classement a été annulé par jugement du tribunal (La Prette et Pïache);

*forte incitation à bâtir à proximité du village;

*impératif que les terrains prolongent le bâti existant;

*nécessité de préserver autant que possible les bonnes terres agricoles;

*desserte impérative des terrains par des réseaux afin d'éviter à la commune de nouveaux frais;

*périmètre de réciprocité autour des exploitations agricoles avec une inconstructibilité dans un rayon de 50 ou 100 mètres ou non;

*préservation de cônes de vue paysager.

DROITS DE PRÉEMPTION

Plusieurs droits de préemption ont été instaurés ; cela signifie qu'en cas de vente, la commune doit être informée et peut, si elle le souhaite, acquérir prioritaire-

ment la parcelle. L'établissement de ce droit de préemption a un coût (235€ pour la publication). Il concerne deux zones :

- le terrain situé derrière le cimetière, en prévision d'une extension future

- des emprises de voies futures sur le secteur des Barons afin de garder un contrôle des modalités de développement de ce secteur stratégique.

UN RECOURS

Notons enfin qu'un recours a été déposé contre la carte communale par Monsieur Ritz, propriétaire de terrains à la Prette dont une partie a été déclassée. Pour sa défense, la commune peut bénéficier de la couverture juridique de notre assureur, Groupama. C'est Maître d'Albenas qui a été choisi comme avocat de la commune. Le conseil municipal a ainsi autorisé le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune devant les tribunaux compétents.

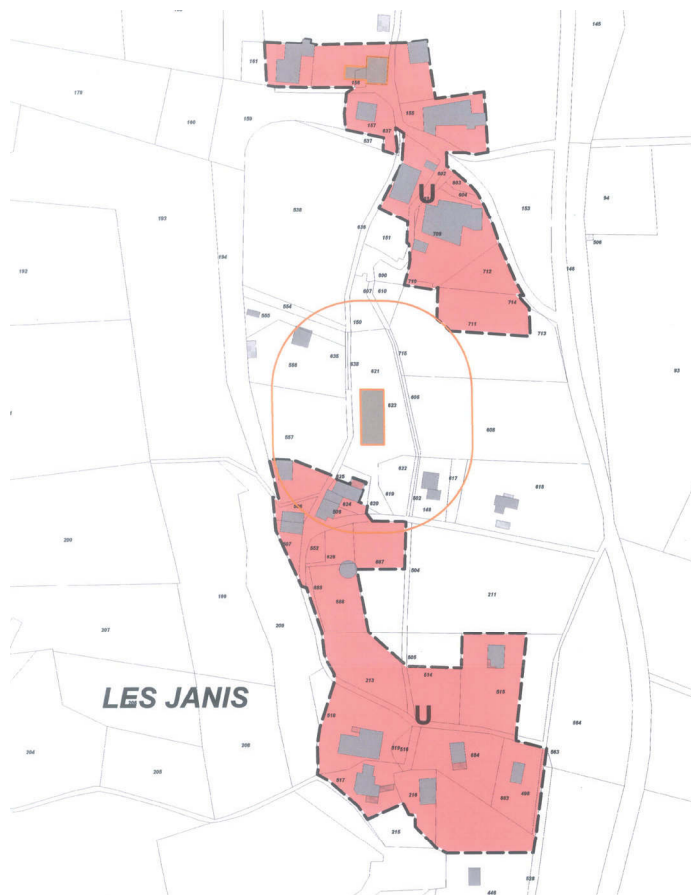
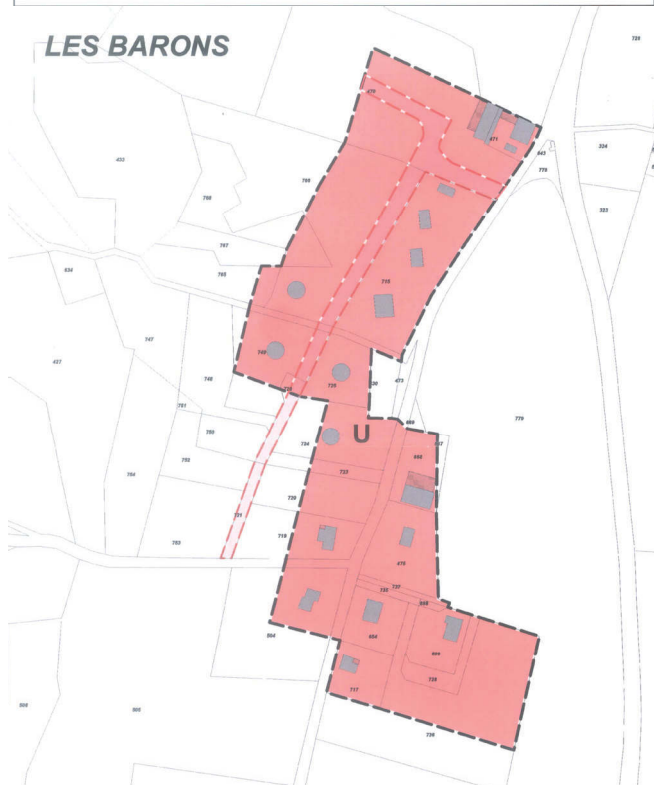
Le coût

Le coût total de cette nouvelle carte communale est de

12 025€ HT avec 5 037€ de subventions au titre de la DGD

La carte communale a une durée de vie moyenne de 8 années.

Zones de la carte communale	Autres dispositions	A titre informatif
 Constructible	 Droit de préemption urbain	 Nouvelles constructions
 N Naturelle		 Constructions à usage agricole (non réglementaire)
		 Périmètres de réciprocité de 50 ou 100 mètres (non réglementaire)



Les 4 secteurs constructibles

En haut à gauche :

La Madone / Les Barons

En haut à droite :

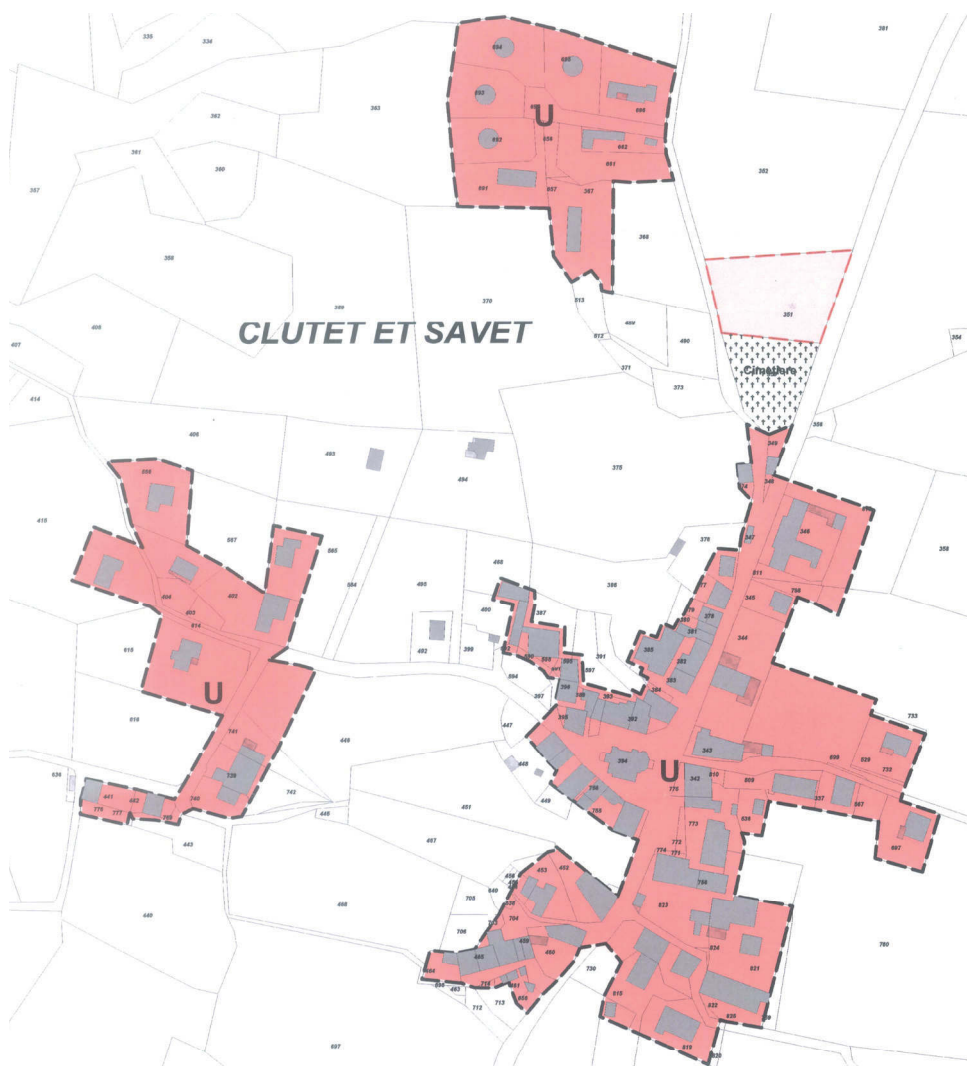
Les Orcets / les Janis

En bas à gauche :

Les Clots

En bas à droite :

Le village, Ponson et les Forilles



Vercoquins : fin des travaux et inauguration des nouveaux locaux

Depuis d'avril, le Multi accueil les Vercoquins a réintégré ses locaux rénovés et agrandis. Le chantier s'est déroulé dans de bonnes conditions. Depuis, les enfants et les membres de l'équipe savourent les nouveaux espaces de vie, inaugurés début juillet.

Par Camille Michel

Les nouveaux locaux

La fourniture des repas est effective depuis la rentrée des vacances de printemps, pour les petits de la crèche, et pour les enfants de l'école maternelle (cantine), qui partagent la nouvelle salle de restauration.

Les repas sont fournis à tous par le centre de la Matrassière, et les enfants semblent se régaler !

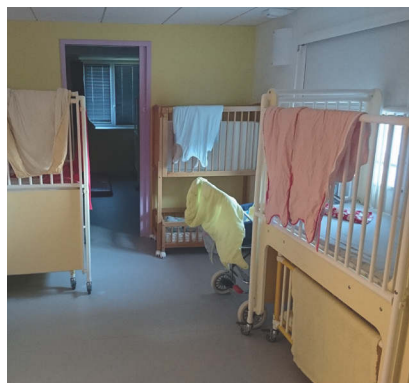
L'équipe des Vercoquins prend ses marques dans les nouveaux locaux. L'organisation s'est améliorée depuis que le parking à l'Est et la voie d'accès ont été revêtus début juillet, pour l'inauguration. L'entrée se fait dans le vestiaire prévu, par l'arrière du bâtiment.

Le parking créé permettra également au car scolaire de faire son demi-tour de manière sécurisée (évitant ainsi la manœuvre quotidienne dans le village), l'objectif étant à terme que les enfants de l'école rentrent également par l'arrière du bâtiment à l'Est.

L'inauguration

C'est dans une ambiance conviviale que le 1er juillet dernier la municipalité de Saint-Julien a inauguré les nouveaux locaux du multi-accueil

Les Vercoquins, suite aux travaux de rénovation et d'extension de cette structure importante pour l'accueil de la petite enfance. Parmi les présents : Clara Thomas, sous-préfète ; Didier Guillaume, sénateur ; Nathalie Helmer et Christian Morin, conseillers départementaux ; Florence Dedérian, présidente de la CAF de la Drôme ; de nombreux maires et élus municipaux du Vercors et du Royans ; la présidente de l'association Les Vercoquins et toute l'équipe de la structure ; l'architecte maître d'œuvre, Lisa Pasqualon ainsi que plusieurs entreprises ; la médecin PMI. Parents et habitants avaient également fait le déplacement nombreux pour venir découvrir ces nouveaux locaux. L'occasion pour la municipalité de remercier chaleureusement tous les partenaires financiers et tous ceux qui ont permis l'aboutissement de ce projet.



Le projet en bref

Voir détails dans le précédent numéro de Lou Becan en ligne sur le site

Ces travaux ont notamment permis : d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de doubler la surface de la structure en créant notamment une cuisine ainsi qu'une salle de restauration dans l'ancienne salle du conseil municipal (salle commune aux enfants des Vercoquins et de l'école maternelle), de créer un nouvel accès sécurisé pour les Vercoquins et l'école par l'arrière du bâtiment, d'embellir le bâtiment...

Coût total des travaux : 375 000€ HT subventionnés à 80% par la CAF, le Département et l'Etat (DETR).

Un nouveau bail a été signé entre la mairie et les Vercoquins, fixant le loyer mensuel à 785€ plus les charges et définissant les conditions d'accueil des enfants de maternelle pour le repas de midi, la commune continuant à employer Marie Brochard pour l'accompagnement des enfants pendant le temps des repas.

La CCV a accepté d'augmenter la subvention versée aux Vercoquins afin de couvrir l'augmentation du loyer.



Un week-end culturel *La Belle Rousse* est porté par la CCV du 30 septembre au 2 octobre. C'est à Saint-Julien qu'auront lieu les réjouissances du vendredi soir (par un concert au Café Brochier) et du samedi matin (avec un cheminement jusqu'aux Alberts pour rejoindre Emmanuelle et Jérôme Aussibal). Le programme sera diffusé prochainement par la CCV. Le concert joué au Café Brochier le vendredi soir conduira à l'installation d'un chapiteau sur une partie de la route départementale contre le Café. Un alternat sera instauré provisoirement.



Recensement 2017

Le recensement des habitants de la commune se déroulera du 19 janvier au 18 février 2017.

Ce recensement est important pour la commune car il détermine la population légale, base de nombreuses dotations versées par l'État ; il permet aussi de mieux connaître les caractéristiques des habitants, des logements : âges, diplômes, types d'habitats.

Le recensement est confidentiel, les données sont traitées et analysées seulement par l'INSEE. L'agent recenseur se présentera chez vous et vous proposera cette année la possibilité de se faire recenser par Internet via un questionnaire en ligne ou de remplir un questionnaire papier. Si vous êtes intéressé(e) par le poste d'agent recenseur, manifestez vous en mairie. La formation est assurée par l'INSEE.

Delphine Grève

[INTERCOMMUNALITÉ]

>NOUVEAUX DÉLÉGUÉS AU SIVU

Suite à la démission d'Alain Blanc, il est nécessaire de désigner un nouveau titulaire au Sivu de Roybon. Ont été désignés comme nouveau délégué titulaire : Françoise Chatelan et nouveau délégué suppléant : Camille Michel. Pour rappel, chaque commune est représentée par 4 délégués titulaires et 4 suppléants.

>CCV: NOUVELLES COMPÉTENCES

Quand la Communauté des Communes souhaite exercer de nouvelles compétences, elle doit modifier ses statuts car ces derniers précisent exactement son champ d'intervention. Les communes membres doivent se prononcer sur ces modifications. Or la CCV a souhaité participer financièrement à la SAS Vercors Soleil (voir paragraphe environnement). La compétence «promotion et soutien des énergies naturelles et renouvelables» a été rajoutée aux statuts. Les élus de Saint-Julien ont approuvé. Avant cela, c'est la compétence communication numérique qui avait été ajoutée

pour permettre à la CCV de prendre la main, avec le syndicat ADN, sur la question du déploiement de la fibre optique sur le territoire.

>SOUTIEN À LA MOTION POUR LA VALORISATION DES GOULETS

La CCV a proposé une motion concernant la valorisation du site des Grands Goulets. Le texte intégral de celle-ci a été publié dans la gazette de la CCV en mai. Les pistes de valorisation sont au nombre de trois (question de la réouverture partielle de la route, construction d'une passerelle en haut de falaise et valorisation du site des Barraques). Les élus ont approuvé cette motion.

>PROCHAIN CONSEIL COMMUN AVEC SAINT-MARTIN

Un premier conseil municipal commun a été organisé avec Saint-Martin en mai 2015. Un autre est prévu en septembre prochain afin de continuer à évoquer nos problématiques et projets communs (ils sont nombreux !).

NON à la dissolution du SIVU de Roybon

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Départemental, le Préfet de la Drôme proposait la dissolution du Syndicat (SIVU) de Roybon, qui gère l'auberge mais également des équipements sportifs (via corda, aire d'envol...). Nous avons publié en décembre la première délibération que les élus avaient prise. En substance, les élus ne se disaient pas opposés à une évolution même si le transfert à l'intercommunalité et la revente à un privé n'étaient pas envisageables.



Après discussion avec les services de l'Etat, une autre proposition a été faite par ces derniers : la création d'une commission syndicale. Cette piste a été travaillée mais elle a soulevé de nombreuses interrogations concernant notamment la question de l'assiette foncière sur laquelle le bâtiment a été construit (il existe une concession de 40 ans entre la commune de Saint-Martin et le SIVU) et celle de l'emprunt souscrit en 2014 pour les travaux d'électrification.

Comme tous ces points n'ont pas trouvé de réponse satisfaisante et que les employés de nos mairies n'ont pas le temps de se pencher longuement sur ces questions complexes, les élus ont décidé de refuser la fusion proposée par l'Etat. Le conseil de Saint-Julien tout comme ceux de Saint-Martin et du SIVU a donc rejeté cette proposition à l'unanimité. Compte tenu des difficultés pointées, le Préfet de la Drôme devrait se ranger à la position des communes (même s'il a légalement la possibilité de passer outre).

CCV : Baroud d'honneur avant la fusion

L'entrée en vigueur de la loi NOTRe va conduire la CCV à fusionner avec le Royans Drôme afin d'atteindre le nombre de 5 000 habitants, imposé par la loi.

Alors que de nombreux élus de la CCV plaident pour une fusion de 4 Communautés de Communes (Saint-Jean, La Chapelle, Villard et Pont), au final la fusion sera minimale : le Royans Isère (avec notamment Rencurel) basculera sur le Sud Grésivaudan (Saint-Marcellin - Vinay) et le Vercors Isère (les Quatre Montagnes, CCMV) restera seul.

La CCV va donc fusionner avec la CCPR (Communauté des Communes Le Pays du Royans) du Royans Drôme. Le nouvel ensemble, créé au 1er janvier 2017, sera peuplé d'environ 10 000 habitants.

Même si il n'y a guère d'autres possibilités de fusion compte tenu des circonstances rappelées ci-dessus, les élus de la CCV, de concert avec ceux du Royans Drôme, ont décidé d'émettre un avis défavorable à la proposition de fusion. Cela ne changera rien au final, mais cela est apparu comme le moyen de dire officiellement notre mécontentement face à ce massif morcelé.

Malgré donc cette manifestation d'humeur, au 1er janvier 2017, la CCV et la CCPR ne feront plus qu'une... Avant, espérons-le, de pouvoir rejoindre plus tard, le reste du massif!



Emmanuel Droque

C'est demain

Lou Becan propose une rubrique «Portrait sensible». A chaque numéro un élu municipal vous est présenté afin de mieux faire connaissance avec eux. C'est **Emmanuel Drogue**, conseiller municipal depuis 2014, qui se prête désormais au jeu.

La rubrique est signée Nadège Fillet

Si un seul mot devait définir Emmanuel Drogue, c'est demain. Cet homme a résolument le regard tourné vers l'avenir. La journée commence à peine (il est environ 4h30) et déjà il pense à après : la pluie va-t-elle cesser suffisamment tôt pour assurer des foin de bonne qualité ? Mes divers engagements permettront-ils à faire avancer la profession d'éleveurs dans une direction davantage ouverte vers la valorisation de notre savoir-faire local ? Serai-je rentré à l'heure pour profiter de mes deux jeunes garçons ?

D'un premier abord, il est aisé de voir combien pour Manu (qui le prénomme Emmanuel par ici ?), ce regard toujours tourné vers après, peut être une source de soucis, d'anxiété voire d'obses-

sion. Il se reconnaît aisément maniaque, soucieux, coléreux, impulsif, le tableau est sombre.

Est-ce l'exigence du métier choisi ? Certes.

Mais choisir dès la fin du collège de s'orienter vers un BTA (Brevet de Technicien Agricole), puis un BTS, c'est choisir un métier où les aléas climatiques, les contraintes techniques, la situation générale du métier d'agriculteur sont connus avant de se lancer dans la partie.

Non, faire ce choix c'était une preuve de la connaissance que Manu a de lui-même. Attaché à ses montagnes qu'il rejoignait très aisément chaque période de vacances, voire chaque week-end, pour rejoindre sa famille paternelle, quand il était plus jeune, il savait que c'était à Saint-Julien qu'il voulait vivre.

Mais vivre dehors. Car Manu se connaît. Lui c'est dehors qu'il respire. Impossible de rester quelques heures, même deux, devant un ordinateur, en ville !

Et c'est pour ce métier qu'il s'engage aussi au conseil municipal.

Est-ce l'exigence de l'engagement ? Certes.

Mais choisir de s'engager en qualité de président des éleveurs du Vercors, président de la Cuma St-Julien /St-Martin (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole), membre du bureau de la Coopérative Vercors Lait et conseiller municipal de Saint-Julien-en-Vercors, c'est assumer pleinement son éthique.

Car très tôt il a appris qu'il faut se serrer les coudes pour y arriver. Participer activement très jeune, avec ses trois frères, à l'entreprise paternelle de maçonnerie est une formation initiale qui vous apprend que face à l'adversité, ce sont le travail et la solidarité qui nous tiennent debout.

Car très tôt, il a compris que s'engager c'est anticiper. Anticiper pour mieux construire demain. Et le construire ensemble. Alors, il s'engage avec d'autres, pour un Gaec, pour des associations agricoles. Il s'engage au conseil municipal pour que l'agriculture soit aussi prise en compte dans les décisions, pour protéger la place qu'elle occupe encore à Saint-Julien.

« Mais pour se tourner vers l'avenir, Manu a les deux pieds bien ancrés dans le présent »

Est-ce l'exigence d'un regard tourné vers l'avenir ? Certes.

Mais pour se tourner vers l'avenir, Manu sait quelles sont ses racines, comment elles l'ont construit en homme de montagne, en homme travailleur, en homme passionné.

Mais, pour se tourner vers l'avenir, Manu a les deux pieds bien ancrés dans le présent. Profiter de l'instant présent et partager avec ses fils le trajet matinal pour l'école, commencer à vivre le plaisir de quelques échanges avec eux sur ce métier qui le passionne. Et aussi reconnaître que les réunions en soirée du conseil municipal rendent les journées bien longues...

Alors, oui, ce regard bleu est tourné vers demain mais les pieds sont solidement attachés à aujourd'hui.



Parole à nos associations

[L'AMICALE SPORTIVE & CULTURELLE

L'Amicale Sportive et Culturelle de Saint Julien en Vercors a débuté sa saison 2016 le 7 février par sa traditionnelle journée Saint Blaise. Après un apéritif (Marquissette de JO) à la salle du Fouillet, nous avons festoyé au Café Brochier et terminé cette Saint Blaise par des parties de coinche.

Christiane et Hubert Gerboud ont nettoyé le jeu de boule où depuis le mois de Mai les joueurs se retrouvent. Une pensée pour « Dédé » Volle qui nous a quitté, ses conseils nous manqueront lorsqu'il faut choisir notre placement pour jouer la boule.

Vous avez été nombreux pour essayer cette pratique sportive et festive le Dimanche et en été le mercredi, le samedi et le dimanche. Nous nous sommes notamment retrouvés le samedi 6 août 2016 pour le Concours de pétanque à la mêlée à l'aire de pique-nique et le lundi 15 août 2016 pour le Concours de boules à la mêlée et le repas à midi.



[LE CLUB DES JONQUILLES

Le Club des Jonquilles a repris ses activités annuelles dès le mois de janvier. Tirage des Rois, réinscription au club et paiement des cotisations. Une réunion avec Proconfort comme chaque année et partage d'un repas gratuit à midi.

Pour la dixième année, le club a réorganisé son concours de coinche le 12 mars 2016. Comme toujours cette animation a attiré beaucoup de joueurs venant de tout le plateau du Vercors et d'ailleurs. Le concours et les loteries ont remporté beaucoup de succès avec leur jambons rosettes et autres beaux lots.

Ce concours intergénérationnel permet de faire des rencontres avec les adhérents d'autres clubs et de tisser des liens avec les jeunes générations.

Nous avons déjà organisé deux repas ainsi que :

- un voyage dans le JURA
- un pique nique au bord de la Bourne avec jeux de boules, jeux de cartes et ballades.

Pour le deuxième semestre, deux autres repas sont au programme ainsi qu'une visite de solidarité avec animation que nous offrons chaque année aux aînés ruraux de la maison de retraite «les Campanules» à la Chapelle en Vercors.



Vers Noël, une rencontre avec les enfants de l'école maternelle et nous terminerons l'année avec une journée conviviale au club.

Le Club des Jonquilles a eu la grande tristesse de perdre deux de ses adhérents cette année. Récemment, c'est André Volle qui nous a quittés. Avec lui nous associons la perte de son épouse Mathilde, décédée il y a déjà 8 ans, ancienne présidente du club. Tous deux bouts-entrain que nous n'oublions pas. Une autre disparition, Mme Yvonne Carlini, ancienne adhérente ayant vécu de longues années à St Julien en Vercors puis repartie vers la ville et ses enfants, ancienne trésorière du club. Elle avait 93 ans. Comme la vie est remplie de tristesse et de bonheur, nous avons aussi eu la joie de retrouver cette année M. René Glénat qui n'avait pas fréquenté le club pendant plus d'une année suite à la maladie. C'est le doyen du club. Nous lui avons fêté ses 90 ans et actuellement il a fait 91 ans et il va bien. Nous avons aussi fêté les 80 bougies de M. Hubert Gerboud. La suite au prochain et prochaine.

[LE COMITÉ DES FÊTES

Une réunion du bureau s'est tenue courant AVRIL pour réélire le nouveau bureau ainsi que de discuter de la futur fête du village 2016.

De nombreuses personnes n'ont pas émis le souhait de continuer au bureau pour diverses raisons. C'est pourquoi Astrid Blanc a été réélue présidente, Catherine Chaix Trésorière et Christophe Drogue et Laurence Drogue complètent le bureau. Il est à noter qu'une nouvelle fois les bénévoles font cruellement défaut. Lors de la réunion une discussion a été ouverte sur le fait de continuer ou pas la gestion des chapiteaux du comité des fêtes, de céder la gestion à la mairie ou simplement arrêter cette animation.

Après un long débat, il été décidé de continuer à louer les chapiteaux en état jusqu'à leur fin de vie. La maintenance étant

contraignante et par le manque de bénévoles il sera très difficile de poursuivre cette offre qui faut le rappeler est la deuxième source de revenus pour le comité des fêtes.

La troisième partie de réunion a été consacrée à l'organisation d'une fête de village. Il a été convenu que cette année la fête aurait lieu le samedi 6 août 2016 en fermeture de caméra en campagne. A côté d'un jeu gonflable pour enfant, nous nous sommes retrouvés autour d'un apéro concert puis d'un bal de fin de soirée. Du fait du mauvais temps, nous avons utilisé la salle des fêtes. L'ensemble du comité des fêtes est d'accord pour dire qu'il est vital d'avoir plus de bénévoles et de personnes supplémentaires pour aider ou faire partie du bureau. C'est pourquoi, n'hésitez pas à vous faire connaître si vous souhaitez nous rejoindre pour apporter de vos idées, et vos compétences.

[LES AMIS DE SAINT BLAISE

Pour restaurer et mettre en valeur le patrimoine religieux de Saint-Julien.

Quelques nouvelles après le silence...

Vos cotisations de plusieurs années vont nous permettre de financer l'installation d'un chauffage électrique à air pulsé à l'église.

Jusqu'à présent le poêle à bois, aidé d'un ventilateur pour brasser l'air, arrivait à rendre l'église moins glaciale pour les funérailles d'hiver. Pour la soirée organisée avant Noël, en ajoutant 3 poêles à pétrole mis en chauffe dès 7 H du matin, on arrivait à 13°. Ce qui est déjà bien.

Mais si on pense à l'avenir, il n'y aura pas toujours quelqu'un à proximité pour charger le poêle toutes les 3 heures, sans parler des travaux et manutentions nécessaires pour amener le bois tronçonné et fendu dans le couloir. C'est vrai que l'église ne sert pas souvent, mais si on ne la chauffe plus, elle servira encore moins... Des devis sont en cours.

La présence d'un chauffage électrique, plus facile, n'empêchera pas d'utiliser au maximum le chauffage au bois tant qu'il y aura des personnes valides à proximité

pour l'alimenter !

Nous allons aussi financer l'achat d'illuminations autour de l'église : il restait la façade Ouest et Nord, et notre église sera magnifique dans le froid de l'hiver...

Encore l'église... L'un des contreforts Nord très endommagé est devenu dangereux ; et depuis les travaux récents sur le toit du chœur, les genoises et la façade sont abîmées.

Si la municipalité envisage les travaux, peut-être fera-t-on à nouveau appel à vous par une souscription exceptionnelle pour la soutenir ?

Avec les beaux jours des touristes, nombreux, sont entrés dans l'église, s'y sont assis, en en ont apprécié le calme et la beauté toute simple. En témoignent les quelques écrits touchants qu'ils laissent sur le cahier mis à leur disposition à l'entrée.

Vous nous aidez donc à faire apprécier le village, Merci !



[Histoire

Ecolo avant l'heure !

Par Françoise Chatelan

Économie d'énergie, produits bio, recyclage, co-voiturage sont des préoccupations très actuelles. Mais sont-elles vraiment nouvelles ? Il y a une soixantaine d'années, on pratiquait déjà tout cela, naturellement et par nécessité.

La plupart du temps ce n'est pas la richesse : il faut assurer le quotidien de la famille en utilisant au mieux ce dont on dispose à la ferme ou dans le voisinage.

On fait beaucoup de conserves, de confitures -desserts d'hiver presque journaliers- avec des fruits jamais traités. Peu importe si ceux-ci sont difformes ou tachés. L'important c'est qu'il y en ait suffisamment pour «faire la soudure» avec l'année suivante. Rien n'est gaspillé ; même les toutes petites pommes (pommes à cochon) sont données aux animaux. La pomme de terre -plat de base- est simplement traitée avec de la bouillie bordelaise ; les doryphores sont ramassés à la main et brûlés. Pas d'insecticide, pas d'anti-germe. Pas de « E » pour conserver : on met dans le sel, au froid, à la cave ou dans l'eau du bassin l'été.

Que ce soit au jardin ou «au champ», l'engrais, c'est le fumier ! Mais c'est aussi le résidu des WC situés dehors près de la maison.

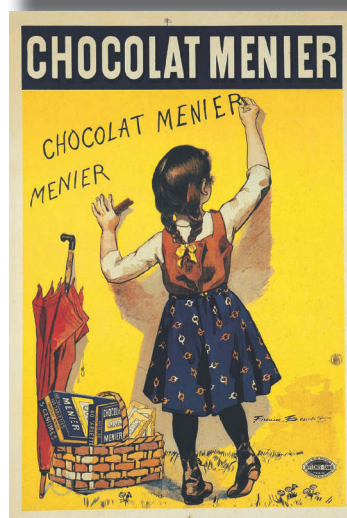
On fabrique ses tommes fraîches avec du lait de la ferme mis à cailler dans des biches en terre, puis égouttées dans de grandes faisselles en fer blanc (pas de plastique) qui serviront plusieurs générations.

L'épicerie Brochier et la Coopérative sont là uniquement en complément des produits de la ferme. On y va avec

son cabas. Sucre, sel, semoule, olives etc. sont servis au détail dans des sacs en papier : pas d'emballages inutiles et encombrants. Même les clous sont vendus à l'unité ou au poids. On apporte ses bouteilles en verre consignées, car l'huile, le vinaigre et le vin sont «tirés» à partir de bonbonnes ou de tonneaux.

Pas de lave-vaisselle, pas de détergent, mais de l'eau bouillante puisée dans la bouillotte du poêle à bois (le cochon se régale avec l'eau grasse de la vaisselle et les épluchures). On essue la vaisselle avec des torchons taillés dans des draps usagés qui ont été auparavant « retournés » car la fibre s'use plus vite au milieu du lit, là où les pieds et le bassin s'agitent, qu'il s'agisse d'insomnie, de douleurs ou... de l'amour !

La lessive, moment important et très fatigant, se fait toute à la main, au savon de Marseille, sur des planches à laver dans



des bennes en bois, avec de l'eau chauffée dans des chaudières. Le « blanc », en particulier les mouchoirs en tissu (pas de kleenex), les langes de bébé (pas de couches synthétiques) sont mis à bouillir dans la lessiveuse. Quant au rinçage, il se passe au bassin ou au lavoir du village, à l'eau froide, hiver comme été. Pas de sèche-linge. Chaque fois que c'est possible, on étend au grand air, sinon au-dessus du poêle et parfois au grenier pour les draps. Heureusement, on ne change pas de vêtement tous les jours.

On raccommode, on rapièce, on allonge au fil des années, on coud des vêtements d'enfants dans ceux des adultes. Pour le repassage, chaque fois que c'est possible -notamment l'hiver, quand le poêle ronfle - on utilise les fers à feu.

On tricote beaucoup, on détricote, on met en écheveaux pour laver la laine et on re-tricote souvent avec



d'autres laines pour faire du « chiné » bien chaud. Ce procédé donne à la laine une seconde vie. Les maisons ne

sont pas isolées. On s'habille donc chaudement même à l'intérieur. Dans les chambres, la bouillotte, la bassinoire, l'édredon remplacent les radiateurs.

L'hiver, les tâches extérieures étant moins nombreuses, on en profite pour faire propre la cuisine, seule pièce à vivre chauffée au bois et bien éclairée. Pas de peinture glycéro ni acrylique : on badigeonne au lait de chaux. On rempaille les chaises, on tresse des paniers, on répare les objets cassés, on remplace les fers et les caoutchoucs des galoches, etc.

On trouve pratiquement tout l'indispensable sur place, sinon à Saint Martin où l'on se rend souvent à pied. S'il faut partir plus loin, on demande aux rares personnes qui possèdent une voiture, ou on prend le car ; le Vercors est très bien desservi quotidiennement matin et soir vers Grenoble et vers Valence. On marche beaucoup ; tous les enfants viennent à l'école à pied ou à bicyclette quel que soit le temps.

On pourrait allonger encore la liste de toutes ces façons de vivre. A ce moment-là, on ne parlait pas d'écologie, de protection de la planète.

Mais la recherche bien compréhensible du confort, le besoin d'ouverture sur d'autres lieux, l'exigence de rapidité, d'autres envies, d'autres façons de vivre et de consommer ont lentement fragilisé l'équilibre de notre environnement. Faut-il revenir à ces modes de vie ? Penser « décroissance » ? Sommes-nous plus heureux ? Certains diront : « Bien sûr ! car la vie était dure. » D'autres : « Ça dépend ! Peut-être ! » et d'autres regretteront les liens que l'isolement et le manque de moyens financiers ou autres obligeaient à tisser.

Quoique nous pensions, nous sommes en 2016 ! Alors, comme l'écrit Pierre Rabhi(1), « Apprenons à découvrir la puissance et la beauté de la modération chantées par les sages de tous les temps. Il ne s'agit pas de régresser ni de manquer, mais d'assurer notre subsistance et de vivre dans l'équilibre et l'harmonie ».

(1) *La sobriété heureuse*



[Nos sentiers]

Chemin de la Balme



Des habitants de Saint Martin et de Saint Julien, réunis par les « Chemins de Rencontre », ont rouvert le chemin qui relie La Balme-de-Rencurel au hameau des Clots.

Voilà maintenant un beau chemin que l'on a du plaisir à emprunter sous le couvert des bois, loin de la route ! Il présente aussi quelques curiosités géologiques. Des plus récentes aux plus anciennes. Aujourd'hui du tuf calcaire se forme grâce aux deux ruisseaux qui le traversent et, plus anciens, des fossiles sont visibles dans la lumachelle(roche datant de quelques millions d'années).

Dans sa partie basse, en s'éloignant d'une centaine de mètres, on aperçoit au fond d'un ravin une grande croix en bois avec une inscription que l'on lit avec émotion :

« Ici le 2 août 1944 furent fusillés par les allemands deux jeunes gens de vingt ans.

Henri Hureau et Maurice Gaysset ».

Ces 2 maquisards appartenaient au 6^{ème} BCA et ont été fusillés 10 jours après l'ordre de dispersion de l'état major du Vercors. Le chemin de La Balme a permis de remettre à jour cette croix et fait de ce lieu un site mémoriel.

Nous vous invitons à aller sur ce sentier, un lieu qui revient à la vie après une période d'oubli. Ce bout de chemin est le premier maillon d'un itinéraire pédestre qui, du nord au sud, traversera nos différents hameaux.

Marie-Odile Baudrier



VOL DE PANNEAUX

Nous avons eu la très désagréable surprise de constater que plusieurs panneaux installés le long du chemin

de randonnée des Granges par des bénévoles avaient été arrachés et volés. Nous déplorons vivement ces actes de vandalisme.

Parcours Patrimoine. Visite du groupe de travail

La CCV a constitué un groupe de travail sur la valorisation des patrimoines du Vercors drômois.

Les structures associées à cette démarche sont le Groupe Patrimoine du Vercors, le Groupe Herbouilly, VESPA, Mille Traces, Yapasphoto, l'OT et le Conseil Départemental.

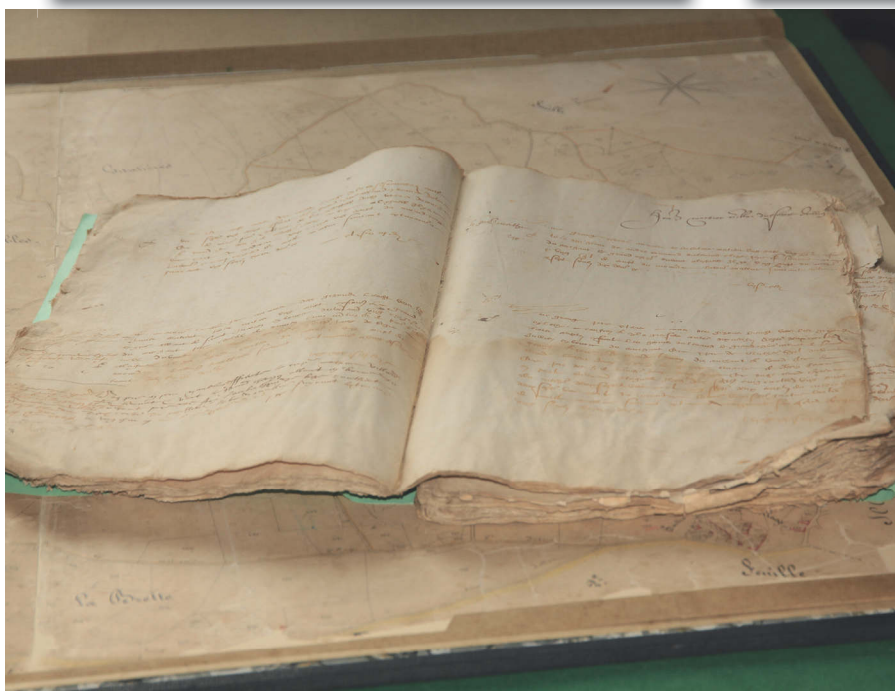
A tour de rôle les 5 villages sont étudiés et visités dans le but d'élaborer des parcours permettant de découvrir les richesses patrimoniales de ces communes.

Des acteurs locaux du patrimoine sont venus à Saint Julien le 25 avril 2016 ; sous la houlette de Pierre-Louis Fillet ils ont d'abord cheminé entre le village et les Alberts. Le long de ce sentier bordé de murs en pierres sèches des oeuvres d'art ont été installées à l'automne dernier par Jérôme et Emmanuelle Aussibal. Leur présence permet de porter un regard différent sur la nature environnante si belle : les bois, les prés

et les perspectives sur Roche Rousse ou sur les gorges de la Bourne.

La visite s'est poursuivie au coeur du village, dans l'église et s'est terminée à la mairie où les visiteurs ont découvert d'anciens et précieux documents retraçant l'histoire de notre village sur plusieurs siècles.

Marie-Odile Baudrier



Ci contre, 2 documents conservés aux archives municipales à Saint-Julien.

A l'arrière plan, il s'agit du cadastre napoléonien élaboré au début du 19^e siècle. Celui de Saint-Julien date de 1830. Composé de plusieurs planches il cartographie l'intégralité de la commune en représentant toutes les parcelles. Une matrice permet de connaître les propriétés des parcelles numérotées.

Au premier plan, un document rare et précieux : le parcellaire de Saint-Julien. Ce document est l'ancêtre du cadastre. Il date de la seconde moitié du 16^e siècle. Il ne comporte pas de plan, seulement l'énumération, propriétaire par propriétaire de toutes les parcelles possédées. C'est une source précieuse pour l'histoire communale.

Sensations



Sandrine et Matt Booth, qui vivent au lotissement Les Forilles viennent de publier un très bel ouvrage... Avant de vous le présenter plus longuement dans le prochain Lou Becan, voici quelques lignes pour vous mettre l'eau à la bouche.

«Un livre comme une quête, qui raconte nos chemins lumineux au coeur des plateaux sauvages du Vercors. Des chemins où chaque pas est une invitation à ressentir la vie. Sa beauté sereine. Son mystère. Des chemins sensoriels, où le vent dans les feuilles, le parfum de la terre mouillée de pluie, la caresse glacée des flocons de neige, et la marche tranquille d'un animal sauvage dans la douceur de la nuit, sont nos guides, simples et sages.

Et s'il suffisait de se laisser conduire? Et s'il suffisait de s'asseoir dans l'herbe et d'écouter? De regarder la vie se déployer moment après moment? Les sens en éveil, guidés par un monde sauvage qui ne demande qu'à nous ouvrir la porte, redécouvrons le miracle de marcher sur la Terre.

Un beau livre, au côté unique, comme ces moments vécus pleinement dans la nature. La couverture, qui joue sur les textures, invite à la caresse. L'intérieur est un espace de douce tranquillité, où chaque image appelle au rêve. Les mots racontent ces instants fragiles et sacrés et en laissent résonner la saveur.»

Sensations. Livre d'art format 24/30 cm 96 pages 42 euros. Édition limitée et numérotée
Renseignements sur prises2vues.fr

DU CÔTÉ DU CAFÉ BROCHIER

Passer de la ville à la montagne, de la grande cité au petit village vertaco peut passer pour un vrai défi, voire une folie. Ou encore pour une évidence. Pour nous, Saint-Julien est devenu en 2 ans notre village, ses habitants nos voisins, ses inquiétudes nos inquiétudes, ses joies nos joies.

Le premier geste du matin c'est de savourer le spectacle: les toits serrés autour de l'église, au-delà les champs d'un vert soutenu eux-mêmes ourlés par les falaises de calcaire.

Et encore plus loin, le plateau qui s'étire et vallonne jusqu'au col du Rousset. Ici la lumière est intense, la douceur contagieuse, l'hiver, la neige a toute sa place et le froid la maintient. Parfois pourtant comme un enfant capricieux le brouillard déroule ses bandeaux gris et on sait alors qu'il risque de s'installer.

Mais le temps fort d'une belle journée, c'est le coucher du soleil. Spectacle bien rodé: il saupoudre d'abord d'or les arbres et les prés, allume ensuite de rose les roches de Rocherousse puis, comme un artiste saluant son public, il fait un dernier plongeon entre les falaises de la Bourne et les quelques nuages qui traînaient par là. La classe!

Depuis 2 ans donc que nous sommes vertaco, nous avons aussi beaucoup travaillé pour continuer à faire vivre cette



vénérable bâtisse qu'est le Café Brochier. Continuant l'ouvrage de notre prédécesseur, nous avons restauré la façade, les peintures du café historique, ouvert le jardin pour augmenter la capacité extérieure et créer une cuisine et un salon d'été. Avec les beaux jours, on y a dégusté des assiettes de viandes ou poisson à la plancha, ou encore une belle friture d'ombles chevalier de la pisciculture de Tourtre. Les 3 chambres de notre petit hôtel se remplissent bien et Les «Vendredis du café» ont trouvé leur rythme de croisière en proposant un spectacle par mois.

Pour finir, nous avons de nombreux témoignages de clients, heureux d'être venus à Saint-Julien. Ils y trouvent ce qu'ils sont venus chercher, le Vercors et son authenticité. Alors forcément, nous sommes fiers d'être saint juliénois !

Murielle Rein



La traversée de la Drôme... à vélo !

Cette année les enfants du cycle 3 du RPI de St Martin-St Julien ont participé à la traversée de la Drôme à vélo, qui est organisée chaque année par l'USEP26 (*1) :

Pendant une semaine, du 30 mai au 3 juin, ce sont 500 élèves du département qui se sont déplacés à vélo, de Hauterives à Buis Les Baronnies.

Durant 5 jours, accompagnés de Claire Catil (l'institutrice) et de quatre parents, les 18 enfants de l'école ont découvert les différents paysages du département, à la force de leurs mollets. Ils ont pu visiter le Palais Idéal du Facteur Cheval (Hauterives) ainsi que le village de Grignan.

Ce périple a été soigneusement préparé grâce à un entraînement physique de plusieurs semaines, avec des sorties en vélo autour de nos villages. C'est aussi grâce à la forte implication des enseignants qui, très tôt dans l'année scolaire s'occupent des formalités administratives, que les en-

fants ont pu goûter à cette expérience de voyage. Dès le CP les enfants sont sensibilisés à la conduite sur route Ils apprennent le maniement du vélo, la conduite en groupe, le respect des règles de sécurité et des consignes données par les instituteurs et des accompagnateurs.

L'APE, les communes, et le département ont soutenu financièrement le projet. Dans le journal de l'école, disponible en mairie, les élèves consacrent une page à «leurs TDV».

(*1) L'USEP est la Fédération Sportive Scolaire du 1er degré des Écoles Publiques.

Gilles Chazot



Dansevez cirque!

Le samedi 11 juin, les enfants de la classe maternelle de Saint Julien en Vercors ont participé à la grande journée de spectacles qui a eu lieu à Saint Laurent en Royans, au lieu dit le pont du Tram, face au cirque de Combe Laval.

Après 6 mois d'ateliers, de rencontres, de stages, ce grand jour a permis de réunir amateurs de tout âge et de tout horizon, scolaires, personnes en situation de handicap et professionnels (environ 400) autour de la danse et du cirque.

Ce projet, porté par l'Association de Coordination Culturelle du Royans (AC-CR-Cinquième Saison) dans le cadre d'un Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA), s'est concrétisé dans la classe par l'intervention de Patricia Olive, danseuse et chorégraphe de la Compagnie «Le Cil du Loup» à la Chapelle en Vercors.

Après plusieurs séances de danse autour de la découverte du corps (et en prolongement d'un travail déjà réalisé en classe avec Patricia l'année précédente), des mouvements ont été retenus pour la chorégraphie et tout un travail de mémorisation s'est alors effectué jusqu'à la représentation finale.



Ce jour-là, changement de décor pour les enfants, nouveaux repères à prendre sur scène, improvisations de dernière minute face à un sol brûlant, prise de conscience des autres amateurs, des professionnels et des spectateurs... Malgré tout, et âgés de seulement 3 ans pour certains, les enfants ont brillamment réussi leur représentation !

Merci à eux de nous avoir offert un moment de bonheur et d'émerveillement et merci à tous les parents pour leur engagement.

Evelyne Le Moigne



Homages

(*) Extraits des discours prononcés lors des obsèques

Henri Borel Ancien maire (*)



«Henri Borel naît en 1928 à La Domarière, dans une famille enracinée depuis longtemps à Saint-Julien. Cette famille Borel, c'est pour nous tous d'abord, le drame du 18 mars 1944, quand au petit matin d'une calme journée d'hiver, l'Histoire vient heurter de plein fouet la vie paisible d'une famille. En ce jour tragique, Henri et son jeune frère Albert perdent, dans de terribles conditions, leur père, Léon, exécuté par des soldats allemands venus conduire des opérations contre des Résistants à La Matrassière. La maison et les bâtiments sont incendiés. Je sais combien, pour avoir eu à plusieurs reprises l'occasion d'en parler avec lui, l'émotion était forte, combien celle-ci le submergeait encore quand il tentait de narrer ces minutes tragiques où toute une vie bascule.

Après guerre, vient le temps de la reconstruction puis Henri s'installe à la tête de l'exploitation familiale. Et il démarre rapidement un long engagement municipal au service de son village. En 1953, alors qu'il n'a que 25 ans, Henri entre au conseil municipal avec le maire Georges Berthuin. En 1959, il devient adjoint du maire Joseph Bonnard. L'histoire veut que le fort tempérament de ces deux hommes n'ait pas permis à ce duo de durer longtemps et en 1961, Henri Borel démissionne. Réélu en 1965, il devient maire en 1966 lors du retrait de Joseph Bonnard. Ce premier mandat de maire se termine en 1971, quand Henri démissionne quelques semaines après sa réélection. Il est de nouveau élu conseiller en 1977, puis en 1983 ; il entame alors son second mandat de maire qui s'achève en 1987.»

Henri Borel s'est éteint en avril dernier.

Louise Idelon Doyenne du Vercors (*)

«Penser à Louise Idelon, c'est penser naturellement à notre centenaire. Alors qu'elle nous quitte à plus de 103 ans, elle était la doyenne de notre commune mais aussi la doyenne du Vercors drômois. Louise Idelon, femme discrète et humble, aura passé toute son existence à Saint-Julien, entre le hameau des Domarières où elle naquit un jour de 1913 dans une fratrie de 4 enfants ; et celui des Orcets où elle vécut après son mariage en 1937 dans la ferme de son mari. La longévité de Louise Idelon lui aura fait traverser cet incroyable XXe siècle, assister à tous ses drames, et notamment ses deux guerres mondiales mais aussi à tous ses progrès, ses évolutions, ses réussites. En 103 ans, ce ne sont pas moins de 17 présidents de la République et 10 papes que Louise Idelon aura connus. Et à Saint-Julien, 15 maires, depuis Julien Jullien qui signa en 1913 son acte de naissance.

C'est dans la maison de sa fille et de son gendre aux Orcets, que Louise Idelon aura vécu ses dernières années.

Dans cette maison aussi qu'elle souffla ses 100 bougies, un beau jour d'avril 2013. Lors de la petite fête organisée par sa famille, Louise Idelon était très heureuse d'être entourée de tous ses proches. Elle montra qu'elle avait conservé humour et appétit ; humour en retirant, en riant, le 2e zéro de 100 ans sur son gâteau ; et appétit, en dégustant de bon cœur ce gâteau d'anniversaire et en trinquant volontiers avec tous les présents. Et c'est dans cette même maison enfin, que Louise Idelon s'est éteinte, paisiblement lundi 18 juillet.

A Saint-Julien Louise Idelon aura été la 2e à franchir le cap vénérable des 100 printemps. Et même si les superlatifs correspondent peu à sa discrétion, alors qu'elle s'éteint à 103 ans et 3 mois, Louise Idelon c'est désormais pour nous un beau record de longévité communale.»



André Volle 1^{er} adjoint de 1983 à 1986

Né à Montélimar en 1933, marié à Mathilde, André et sa famille viennent s'installer à Saint-Julien en 1970 quand Mathilde crée une maison d'enfants dans le bâtiment qui deviendra ensuite la pizzeria Bois Barnier. André poursuit sa carrière à la SNCF, jusqu'à sa retraite en 1988. Il s'implique fortement dans la vie du village, au sein des associations (chasse, boules...) puis de la municipalité. Il entre au conseil lors des élections de 1977. Il est réélu en 1983 et devient premier adjoint du maire Henri Borel. Il reste adjoint jusqu'en 1986 et quitte le conseil municipal en



1989, achevant ainsi deux mandats d'élu. A la retraite, André et Mathilde construisent une maison à Ponson, non loin de chez leur fille et leur gendre, Patricia et Dany. Ils poursuivent leur implication associative, Mathilde assurant par exemple la présidence du club *Les Jonquilles*. *Dédé*, comme tous le surnommions s'en est allé au printemps dernier.

Puerto San Julian

Patagonia

Par Pierre Hustache

Dans ce numéro, je vous emmène découvrir une ville du bout du monde puisqu'il s'agit de Puerto San Julian (porte de Saint Julien), ville d'Argentine, en Patagonie.

Puerto San Julian est une ville de la province de Santa Cruz en Argentine. Elle est située en Patagonie au bord de la baie de San Julian. Río Gallegos en est la capitale. La population est estimée à 6152 habitants.

La ville de Puerto San Julian s'étend sur 82,3 km². La densité de population est de 5,1 habitants par km² sur la ville. La capitale Buenos Aires se trouve à plus de 2600 km. Les habitants se prénomment Sanjulianense.

La ville possède un grand port de pêche ainsi qu'un petit aéroport lequel est cependant inactif depuis 2006.

Le climat y est doux : en été la tempé-

rature peut monter à 35° C et osciller en hiver aux alentours des 14°.

La Puerto San Julian est un endroit à couper le souffle : passionnés de faune, de flore et de panorama à perte de vue vous tomberez amoureux de cette province.

Le paysage sans fin de la mer vue du bord des falaises ou du rivage vous propose des rencontres spectaculaires avec la nature.

Que se soit la migration des flamands roses ou la reproduction de milliers de manchots il y en a pour tous les yeux.

Vous pouvez également observer les chionis blanc, oiseau emblématique de Patagonie mais aussi cormorans et mouettes dans leur nid incrusté dans la falaise.

Il y a aussi des sorties en bateaux très prisées pour voir la vie marine de la baie de Puerto San Julian, pingouins, et les dauphins de commerson viendront à votre rencontre.

Enfin pour les passionnés d'archéologie vous aurez droit également à votre séquence émotion en vous rendant à la grotte aux mains ou quelques 800 empreintes de mains de diverses tailles, ainsi que des scènes de chasse, surprennent le visiteur de la Cueva de la Manos, une cavité naturelle de la gorge qui s'élève jusqu'à 90 mètres au-dessus du tortueux río Pinturas. Cette attraction touristique se trouve à 230 km de la ville.





Selon les études archéologiques, les motifs colorés datent de 7370 avant J-C, jusqu'au X^{ème} siècle de notre ère. De la première époque datent les scènes de chasses, ensuite vinrent les mains, et enfin furent peintes les figures géométriques, les points et le soleil. C'est la plus grande concentration de peintures rupestres du pays.

Un peu d'histoire

L'histoire de Puerto San Julián est fort intéressante. Cet endroit a été baptisé par Ferdinand Magellan qui est resté dans ce lieu pendant plusieurs mois en 1520 avant de découvrir le fameux détroit.

Magellan a appelé les gens de cette province « les pantagones (origine de ces terres d'où il vient) d'où le nom de Patagonie.

Le nom de la ville Puerto San Julián viendrait de

(Pigafetta, chroniqueur de l'expédition, dit «Stiabamo dans questo la quale chiamaremo Porto Santo Giuliano») est la plus ancienne racine européenne de toutes les villes argentines.

Cinquante-huit ans plus tard, en 1578, le célèbre pirate anglais Sir Francis Drake, guidé par la célébrité de la baie de San Julian, viendra accoster quelques mois.

Ce n'est qu'en 1900 que les premiers colons arrivèrent principalement des îles Falkland, ils commencèrent alors de bâtir les premiers bâtiments urbains de la ville avec exclusivement des matériaux de l'archipel. S'en suivit la construction de l'aéroport de Puerto San Julian qui fut l'un des plus actifs et des plus meurtriers pendant la guerre des Malouines.

La ville a été construite sous



Une des première maisons construites dans la ville



de la roche sédimentaire et assez loin du rivage car les marées sont les plus importantes et spectaculaires du globe. En effet, l'amplitude des marées peut monter jusqu'à neuf mètres, produisant des modifications radicales du paysage côtier, en seulement quelques heures.

La culture y est peu présente. Il y a un peu d'élevage de mouton mais c'est la pêche qui occupe une grande part dans l'activité locale avec des poissons en abondance. Il y a beaucoup d'artisanat d'art à Puerto San Julian notamment la poterie ou plusieurs magasins ornent la ville.



Réplique du bateau de Magellan (Victoria Nao), exposée sur le port de San Julian



Maison communale de Puerto Santo Julian et son maire actuel Nelson Daniel Gleadell





Les travaux engagés par le Conseil Général de l'Isère depuis 2008 se poursuivent au printemps et à l'automne 2016. Des travaux d'ouvrages d'art sur le tronçon de la RD 531 situé entre le pont de Valchevière et le pont de la Goule Noire au Nord-est, ainsi que sur le tronçon situé entre La Balme-de-Rencurel et le carrefour d'accès aux grottes de Choranche, situé à l'Ouest du carrefour RD 531 / RD 35, entraînant des coupures totales de route suite à des tirs de mines afin de purger et sécuriser les falaises. La phase automnale des travaux qui démarre début septembre va permettre de poser les filets de sécurisation avec donc une fermeture totale de route. Depuis le début des travaux le coût est estimé à 2.5 millions € par an soit un peu plus de 18 millions € pour sécuriser 36 zones dangereuses sur les 80 répertoriées.

Les travaux d'ouvrage d'art sur la partie haute des gorges de la route marqueront la fin des travaux après la réfection des murettes ainsi que la pose d'un nouvel enrobé. Cette portion haute est donc ouverte 24/24 7/7 depuis le 17 juin 2016. Les dernières années de travaux (3 à 4 ans) seront quasi uniquement

concentrées sur la partie basse des gorges entre la Balme-de-Rencurel et Pont-en-Royans. Nous pouvons espérer une fin totale de ce chantier en 2020.

Au mois de mai une analyse a été effectuée sur la RD103 juste avant l'encorbellement (vue de la Balme-de-Rencurel) entre Saint Julien en Vercors et le pont de Goule Noire concernant l'affaissement important d'une partie de la chaussée. L'étude (sondage) a pu déterminer la stabilité réelle de la chaussée. Le pôle génie de Pizanon est en charge du recrutement des entreprises pour un début des travaux en septembre 2016. Un dernier forage de la route entérinera l'exactitude des travaux à engager (mur de soutènement, ou mur cloué). La chaussée sera entièrement refaite. Il est à noter qu'il n'y aura pas de fermeture totale de la route mais un alternat en journée. Les travaux seront conjugués avec ceux de la partie basse des gorges.

FERMETURE DE L'AUTOMNE

>ROUTE DES ECOUGES : totale entre le 5 septembre et le 28 octobre

>GORGES DE LA BOURNE / PARTIE BASSE: totale entre le 5 et le 16 septembre; en journée (8h30 - 17h30) du 19 au 30 septembre.

> GORGES DE LA BOURNE / PARTIE HAUTE (AVANT VILLARD) : en journée (8h30 - 17h30) du 3 au 7 octobre



La Croix Rouge-
Royans Vercors

La croix rouge Royans Vercors intervient sur le territoire en faveur des personnes à faibles ressources en fournissant des aides, alimentaires, vestimentaires et financières.

Elle anime aussi des ateliers mémoire pour les personnes âgées (action portée par la CCV)

Elle organise des ventes / dons de vêtements, vaisselle...

Enfin, les bénévoles locaux de la structure se proposent de rencontrer les personnes isolées qui en font la demande. Pour des besoins ponctuels, des dons ou ventes de vêtements peuvent être organisées sur le territoire.

La présidente de l'unité locale, qui habite sur le plateau propose une place dans sa voiture pour descendre à Saint Jean-en-Royans le mercredi matin lorsqu'elle se rend dans les locaux de la Croix Rouge.

Contact :

Mme Prevostat Jeanne-Marie, présidente de la Croix Rouge Royans-Vercors
04 27 63 11 46 / 07 63 06 08 73

ou www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DE-ROYANS-VERCORS2

Incident pour des randonneurs stationnés sur un terrain privé

Un courrier de plainte a été reçu en mairie de la part d'un couple de touristes: ces personnes venues se balader à Saint-Julien ont stationné leur véhicule dans un hameau, sur un terrain privé. A leur retour, deux de leurs pneus étaient à plat. La commune fera le nécessaire pour préciser aux randonneurs que les départs doivent se faire depuis le village. Nous en appelons néanmoins aussi à la responsabilité de chacun pour que de tels agissements, potentiellement lourds de conséquences, ne se reproduisent plus et que prévalent en toutes circonstances, la discussion et l'explication.



LUTTONS CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

Voici le message que l'ARS nous demande de diffuser sur le moustique tigre.

>LE MOUSTIQUE TIGRE : QUI EST-IL ?

Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 30 départements. Depuis 2012, il s'est progressivement implanté dans 6 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône-Métropole de Lyon et Savoie) de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika si, et seulement si, il est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne contaminée, malade ou non, qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des

personnes saines.

Prévention : le moustique qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

•Comment éviter la prolifération des moustiques ?

QUELQUES GESTES SIMPLES:

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

*Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

•Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients pouvant contenir de l'eau dans les jardins.

•Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable humide.

•Ranger à l'abri de la pluie les stockages pouvant contenir de l'eau : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers...

•Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières, les curer et veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.

•Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.

•Entretien du jardin : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

POUR EN SAVOIR PLUS

Agence régionale de santé (ARS):

ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Entente interdépartementale (EID) : eid-rhonealpes.com



Taille réelle

Le moustique tigre se distingue des autres moustiques communs par sa petite taille.



Interdiction faite aux véhicules de circuler sur les chemins

Suite à plusieurs plaintes, nous tenons à rappeler la législation en matière de circulation sur les chemins. La loi sur la circulation des véhicules motorisés indique que les véhicules à moteur (à deux ou quatre roues) sont autorisés à circuler uniquement sur les autoroutes, les routes nationales et départementales ainsi que sur les voies communales ouvertes à la circulation.

Un voie ouverte à la circulation est une voie carrossable pour un véhicule de tourisme ordinaire (hors 4X4 par exemple) ET qui ne présente pas de dispositif visant à interdire la circulation (panneau B0 comme ci-contre ou barrière, même ouverte). Cette législation ne concerne pas les propriétaires et ayant-droits dont les chemins desservent les propriétés.

INFOS PRATIQUES

| MAIRIE & AGENCE POSTALE |

Ouverture lundi, mardi, jeudi, vendredi, 9h-12h

ATTENTION : FERMETURE
LE MERCREDI MATIN

Tel : 04 75 45 52 23

Courriel :
mairie.stjulienvercors@
wanadoo.fr
Site : stjulienvercors.fr
Permanence du maire sur
rendez-vous.

| LES VERCOQUINS / CRÈCHE |

Inscription obligatoire.
04 75 45 51 09.

OUVERTURE
du lundi au vendredi
de 8h15 à 18h

FIN DU RAMASSAGE ENCOMBRANTS

A compter du
1er janvier 2017,
la commune ne
ramasse plus les
encombrants. Le
camion communal
est disponible à la
location.

| DÉCHETTERIE |

1^{er} juin - 30 septembre

Lundi 13h30-16h30 / mercredi
13h30 - 16h30 / jeudi 9h-12h et
13h30-16h30 / samedi 9h-12h
et 14h-17h.

1^{er} octobre - 31 mai

Lundi 13h30-16h / mercredi
13h30 - 16h / jeudi 10h-12h et
13h30-16h / samedi 10h-12h et
14h-17h

La Chapelle

AGENDA 1^{er} SEMESTRE 2016 Septembre à décembre

■ 5 septembre à 20h30 / Salle du
Fouillet / CONSEIL MUNICIPAL

■ 10 septembre à 12h / Autour de la
Grange Marcon / REPAS DES HABITANTS

■ 11 septembre / Saint-Julien / OUVER-
TURE DE LA SAISON DE CHASSE

■ 30 septembre à 20h / Café Brochier
/ CONCERT *CA VA VALSER* (LA BELLE ROUSSE)

■ 1er octobre à 11h / Départ place de
la fontaine / DÉCOUVERTE SENTIER ARTISTIQUE
ENTRE LE VILLAGE ET LES ALBERTS (LA BELLE
ROUSSE)

■ 3 octobre à 20h30 / Salle du Fouillet
/ CONSEIL MUNICIPAL

■ 14 octobre à 20h / Salle des fêtes /
PIÈCE DE THÉÂTRE *LES MOTS QU'ON NE DIT PAS*
(DANS LE CADRE DE LA COMÉDIE ITINÉRANTE)

■ 7 novembre à 20h30 / Salle du
Fouillet / CONSEIL MUNICIPAL

■ 11 novembre à 11h / Monument aux
morts / COMMÉMORATIONS

■ 19 novembre à 20h / Salle des fêtes
/ PIÈCE DE THÉÂTRE *LA NONNA* (COMPAGNIE
TRYD'ART)

■ 5 décembre à 20h30 / Salle du
Fouillet / CONSEIL MUNICIPAL

INSCRIPTION

LISTES ÉLECTORALES

Pour les non inscrits,
si vous souhaitez voter
inscriptions sur les listes
électorales avant le 31
décembre 2016, dernier
délai, en mairie.

NUMÉROS UTILES

Docteur Maire
04 75 48 20 17
Docteur Vincke
04 75 48 10 14
Pharmacie
04 75 48 20 33

Communauté
des Communes
04 75 48 24 70
Office Tourisme
04 75 48 22 54
Gendarmerie
04 75 48 24 44

| MÉDIATHÈQUE |

Au collège.
Adhésion 10€.
04 75 48 15 92.
Ouverture lundi de 10h-12h /
mercredi 14h-17h / jeudi 10h-12h
et 13h30-16h30 / vendredi 16h-
18h30 / samedi 10h-12h.

La Chapelle

| PORTAGE DE REPAS À DOMICILE |

Un service de portage de
repas à domicile existe
pour les personnes
âgées ou malades sur les
5 communes du canton.

Renseignements
à la CCV au
04 75 48 24 70

Service

RETRO (suite)

**Une des pièces de théâtres jouées
en avril à la salle des fêtes**



**Spectacle d'école
de fin d'année**



**Fleurissement
et nettoyage**



**Le Festival des
Chapelles
à l'église**



**Fusion de bronze chez
Jérôme Aussibal
aux Alberts**



Chorale à l'église



RETRO (suite)



Un concert d'été au Café Brochier



Concours de boules et de pétanque de l'Amicale

